



Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
☎ 01.48.92.44.44

# *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 11 Janvier 2017*

---

Le onze Janvier deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 03 Janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

## **Étaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, GUINNERY Annick, BLOUIN VALENTIN Anne, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, MÉLY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, THIAM Moustapha, , BARON Monique.

## **Étaient représentés :**

M. DUPUY Gilles	mandat à Mme DESPRÈS Catherine
Mme LEROY Sylvie	mandat à Mme BRAHIMI Nadia
M. NEUVILLE Christophe,	mandat à M. ROCHE Gabriel

## **Était absent :**

M. PERYAGH Yves

**Secrétaire de séance :** Mme LEONCE Vanessa.

## Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance .....	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2016.....	4
<b>FINANCES</b>	
→ Vote du Budget Primitif exercice 2017 : budget principal	3
→ Vote du Budget Primitif exercice 2017 : budget annexe des parkings	3
→ Vote des taux d'imposition pour l'année 2017	3
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	
→ Adhésion à la compétence optionnelle "vélib" du Syndicat mixte Autolib' et Vélib'Métropole	30
<b>TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE</b>	
→ Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre le SEDIF et la commune de Choisy-le-Roi : occupation du sous-sol du domaine public square 19 mars 1962	35
→ Approbation de la convention d'occupation du domaine public à passer entre la commune de Choisy-le-Roi et la société STRAV	35
→ Demande de subvention SIPPAREC pour des travaux de maîtrise de l'énergie éclairage public	36
→ Signature d'un bail emphytéotique administratif avec Novigère pour la construction d'une résidence pour femmes en rupture d'hébergement	36
→ Vente des parcelles 29 et 31 voie des roses à la SCI 3CMC	37
→ Désaffectation et déclassement des parcelles U150p et U151p dans le cadre de la cession à SADEV 94	39
→ ZAC des Hautes Bornes : Autorisation de la cession à l'euro symbolique de 156 m <sup>2</sup> des parcelles U150 et U151 à la SADEV 94	39
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
→ Modification du tableau des effectifs	39
→ Contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel : participation de la ville à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.	39
<b>VIE INTERNATIONALE .....</b>	<b>40</b>
→ 14. Attribution d'une subvention à l'association Contre-Champs : soutien à la réalisation de la version 52' du documentaire « 1 Bis chroniques arméniennes » .....	40
<b>ENFANCE/ENSEIGNEMENT.....</b>	<b>41</b>
→ 15. Approbation de la convention type de réciprocité tarifaire concernant la restauration scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires .....	41
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>41</b>

→ 16. Approbation convention d'objectifs entre la commune de Choisy le roi et le comité de jumelage .....	41
→ 17. Constitution d'un groupement de commande pour la souscription des contrats d'assurance de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.....	42
→ 18. Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre : habilitation au Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs à la mise en œuvre de la compétence assainissement transférée le 1er janvier 2016.....	42
→ 19. Délégation au Maire des attributions du conseil prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Modification de la délibération n° 14.032 du 05 Avril 2014) .....	42
→ 20. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales .....	43

**La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

**→ Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Madame LEONCE Vanessa.

*(Mme Vanessa LEONCE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

**→ Appel**

*(M. Christophe Richard procède à l'appel.)*

**→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2016**

**M. le Maire** : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de notre dernière séance, qui s'était tenue le 14 décembre. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Y a-t-il des observations sur l'ordre du jour de cette séance, si ce n'est les remarques apportées lors de la Conférence des présidents où nous n'avons noté aucune question écrite, aucune question orale ni vœu déposé ?

Nous avons convenu par ailleurs que sur la question liée au débat budgétaire nous présenterons les trois notices et qu'ensuite nous procéderons à la séance des interventions avec un temps de parole limité à 12 minutes. Je donne donc sans plus attendre la parole à Frédéric Tisler pour présenter à la fois les éléments concernant le budget principal, le budget annexe des parkings et aussi la question des taux d'imposition pour l'année 2017.

**FINANCES**

**→ 1. Vote du budget primitif, exercice 2017 : budget principal**

**→ 2. Vote du budget primitif, exercice 2017 : budget annexe des parkings**

**→ 3. Vote des taux d'imposition pour l'année 2017**

**M. TISLER** : Je propose en effet de présenter de manière groupée les trois notes qui concernent le budget primitif 2017 pour le budget principal et le budget annexe des parkings ainsi que la note sur le vote des taux d'imposition 2017, puisque la fixation de ces taux découle directement de l'équilibre et du vote des budgets primitifs.

Notre commission des Finances s'est tenue le jeudi 5 janvier 2017. Il n'était pas possible de la tenir avant, puisque les trois soirées précédentes étaient prises pour nombre d'élus. C'était donc la première occurrence possible pour tenir cette commission.

Après cette commission je n'ai pas reçu de questions ou de demandes d'éclaircissement mais suite à nos débats un email été envoyé à chacun des membres pour rappeler un certain nombre d'éléments concernant le personnel transféré au Territoire en 2017, en reprenant en cela les éléments du Conseil Municipal de décembre.

L'équilibrage du budget primitif 2017 a été un exercice délicat sur lequel notre Majorité a travaillé dans une recherche permanente d'arbitrages justes, de consensus et d'efficacité. Il fallait arriver à répondre à plusieurs paramètres, tous très importants à nos yeux.

Tout d'abord, la mise en application des objectifs fixés par le débat d'orientation budgétaire, et je vous renvoie à notre débat du 14 décembre. Je rappellerai simplement ici les fils conducteurs mis en avant dans l'intervention du Maire : solidarité, égalité, émancipation, implication démocratique, transformation sociale, transition urbaine, portant principalement sur notre action dans les champs d'action du développement économique, social et environnemental.

Trois orientations fortes en découlent : la qualité du service public rendu à nos concitoyens dans le fonctionnement quotidien de nos services mais aussi dans la poursuite des efforts en matière d'aménagement de notre ville à tous les niveaux, le partenariat de notre municipalité avec tous les acteurs agissant sur notre territoire municipal mais aussi sur les différentes échelles territoriales dans lesquelles nous sommes parties prenantes, l'implication citoyenne avec notre volonté politique d'une Ville qui s'engage par et pour ses habitants.

Les leviers à utiliser pour concrétiser ces objectifs doivent être l'optimisation de la mobilisation des recettes, une gestion responsable de notre dette, la préservation de nos capacités d'autofinancement, la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Équilibrer le budget 2017, c'est donc continuer à éviter un recours excessif à l'emprunt. Je le rappelle ici, trop d'emprunts, ce serait de nature à réduire considérablement nos capacités d'investissement dans les années à venir, aussi bien pour l'entretien du patrimoine que pour les réalisations nouvelles indispensables à l'accompagnement de l'augmentation de notre population.

Les élus de la Majorité municipale présentent donc un projet de budget primitif 2017 à la population choisyenne dans la logique de ce qui vient d'être rappelé, en élus responsables et particulièrement soucieux de la gestion des deniers publics.

Notre travail de prise de décision a été accompagné, je le souligne ici, par un travail rigoureux de nos services. Je tiens à rappeler aussi que l'ensemble de nos services municipaux a maintenant bien compris les enjeux d'une gestion rigoureuse et au plus juste du quotidien.

Les demandes budgétaires formulées sont toutes raisonnables et soigneusement travaillées en amont. Le suivi budgétaire et la gestion sont efficaces et de bonne qualité. Le service Finances et sa responsable Monique Dos Reis, la Direction générale, sous l'impulsion de Christophe Richard, ont toujours été présents aux côtés des élus afin de leur permettre de travailler sur toutes les hypothèses envisageables, de creuser le pour et le contre de chaque scénario envisagé avant de parvenir à notre prise de décision de ce soir, il faut le souligner aussi.

Ces principes de base étant posés, passons maintenant à la présentation du budget par lui-même. La vue d'ensemble de ce budget primitif amène un total de 90 752 284 euros avec un

équilibre de la section de fonctionnement à 71 526 817 euros et un équilibre de la section d'investissement à 19 225 467 euros.

Je rappellerai d'une phrase que la dévolution définitive de la compétence assainissement et traitement des déchets ménagers au Territoire serait de nature à fausser un peu les comparaisons entre notre BP 2017 et le BP de 2016. C'est pour l'éviter que notre notice explicative, chaque fois qu'il nous a été nécessaire de comparer 2016 à 2017, a mentionné clairement les chiffres 2016 d'abord avec et ensuite sans les sommes liées à ces compétences.

Pour aller un peu plus vite dans mon propos, je ne mentionnerai donc que les comparaisons entre le BP 2017 et le BP 2016 hors assainissement et traitement des déchets ménagers, sachant que la note va plus loin, de manière très claire.

Concernant la section de fonctionnement, elle s'équilibre donc à 71 526 817 euros avec des recettes réelles à 71 262 430 euros, qui progressent de 2,89 % par rapport au BP 2016, et des dépenses réelles à 63 362 088 euros, qui augmentent de 0,31 % ce qui montre une quasi-stagnation de ces dépenses réelles.

Afin de faire ressortir clairement les enjeux majeurs de l'équilibre du BP 2017, je commencerai par parler des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes réelles, c'est le produit des services et des domaines, c'est la fiscalité, ce sont les dotations, subventions et participations. Ce sont aussi des recettes tirées de nos biens donnés en location ou encore des redevances d'occupation du domaine public. Je vous renvoie au tableau de la page 8 de la notice, qui donne la part de chacune de ces recettes par rapport au total des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et participations – DGF, plus dotation générale de décentralisation, plus participation – c'est 17,55 % des recettes réelles. Ce poste est en diminution de 3 826 744 euros par rapport au BP 2016.

Cette diminution des recettes entre 2016 et 2017 doit être bien comprise. Tout d'abord, la dotation de compensation part salaires (DCPS) est désormais incluse dans l'attribution de compensation versée par la Métropole. Elle passe donc du chapitre 74 – dotations et participations – au chapitre 73 – impôts et taxes. Donc le produit du chapitre 74 est en baisse et le produit du chapitre 73 est en hausse mécaniquement du fait de ce transfert. C'est symbolisé par des petites flèches sur votre tableau récapitulatif. Ensuite, nous voyons que sur les diverses composantes de la DGF, deux sont en baisse, la dotation forfaitaire et la DNP.

Si l'estimation du produit de la DNP est volontairement de 50 % de la recette de 2016 en attendant les notifications officielles de son montant, nous remarquons bien la poursuite de la baisse du produit financier de la dotation forfaitaire. Nous savons tous pourquoi ce poste de recettes est en diminution, je ne reviendrai pas sur le débat. Quand un poste de recettes diminue à la fois en pourcentage et en valeur absolue, non seulement par rapport au budget primitif précédent mais encore par rapport au dernier compte administratif connu, on voit bien que c'est à un rééquilibrage nouveau de l'ensemble du budget qu'il est nécessaire de procéder.

Ce rééquilibrage général du budget, on le fait bien évidemment en modérant les dépenses, nous le verrons plus loin. On le fait aussi en travaillant sur d'autres recettes, nous allons le voir tout de suite. Mais si l'on regarde bien les composantes de la DGF, on voit que si celle-ci est en très légère augmentation de 2,92 % d'un BP à l'autre, cela vient uniquement du fait de la progression de la DSU, et ce, uniquement du fait que notre commune est à nouveau entrée dans la DSU cible en 2016.

Continuons à examiner les autres recettes réelles de fonctionnement. La part des recettes réelles liées aux produits des services et du domaine représente 7,12 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle baisse en valeur absolue et en pourcentage par rapport au BP 2016 mais en fait, hors assainissement, elle augmente de 1,99 %, ce qui équivaut presque exactement aux 2 % d'augmentation annuelle que nous pratiquons quasiment sur l'ensemble de nos prestations que nous facturons aux usagers.

Dans ces recettes, ce sont effectivement les recettes liées au périscolaire et à la restauration collective qui représentent la plus grande part. Il n'est pas question pour nous de proposer des augmentations de tarifs qui excéderaient sensiblement l'inflation actuellement constatée, malgré le fait que nous constatons une hausse du coût des matières premières qui servent à la confection des repas ou aussi une hausse des fluides.

Le même principe de modération dans la progression de notre tarification s'applique aux redevances payées par les locataires directs de la Ville, je pense principalement à ceux qui occupent des locaux commerciaux et dont on voit l'apport dans le poste « autres produits de gestion courante ». Ce poste est en augmentation de 1,53 %, là aussi augmentation inférieure à l'inflation. N'oublions pas que cette mise à disposition de locaux ou d'équipements à des tarifs raisonnables est un moyen important pour que notre municipalité contribue au développement d'un ensemble très conséquent d'activités économiques, associatives, culturelles et sportives. Donc là encore, pas de recettes en augmentation sensible à trouver.

Alors il reste donc le poste principal des recettes réelles à bien examiner, ce qui me permettra de présenter en outre notre délibération à prendre sur le taux d'imposition pour 2017. Le produit des impôts et taxes est estimé au moment du vote du BP 2017 à 52 233 190 euros, ce qui représente 73,30 % des recettes réelles. Ce poste est en augmentation sensible de BP à BP. Rappelons que cela vient en premier lieu de l'imputation nouvelle de la DCPS dans ce chapitre puisqu'elle fait maintenant partie de l'attribution de compensation, j'en ai parlé plus haut.

C'est bien évidemment le produit financier des taxes foncières sur le bâti et le non bâti ainsi que le produit de la taxe d'habitation que nous allons maintenant examiner soigneusement.

D'abord, je veux dire que nos calculs sont faits sur la base de chiffres provisoires, puisque les bases définitives ne nous seront pas notifiées tout de suite. Elles sont, de plus, notifiées de plus en plus tardivement par les services de l'État, ce qui pose problème quand on veut voter le budget assez tôt dans l'année. J'ai eu l'occasion de m'exprimer là-dessus l'an dernier, je n'y reviens pas.

Nos bases augmentent mécaniquement ou restent quasiment au même niveau d'une année sur l'autre. Nous savons que cela vient des augmentations gouvernementales annuelles de la valeur des bases et de la croissance démographique de notre ville.

Concernant la revalorisation gouvernementale de la valeur des bases prises dans le cadre de la loi de finances 2017, je signalerai quand même que le Gouvernement a décidé assez tardivement de minorer cette revalorisation (+ 0,4 %), alors que cette revalorisation était de +1 % durant les dernières années. La première conséquence en a été une minoration de recettes pour l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

En tout état de cause, lors de l'élaboration du budget primitif 2017, la Majorité municipale a constaté que l'équilibrage de ce budget semble impossible à effectuer sans demander une contribution supplémentaire aux Choisyens sur le terrain de la fiscalité. En effet, la nécessité de maintenir notre endettement à un niveau acceptable sans mettre à mal nos capacités futures en termes d'investissement, la nécessité de financer certains services nouveaux, notre

volonté de maintenir la qualité du service public rendu en termes de fonctionnement, notre volonté de ne pas augmenter sensiblement les tarifs de nos prestations, tout cela nous amène à demander un effort fiscal aux contribuables de la ville.

Tout d'abord, je veux préciser ici que nous ne touchons pas aux abattements généraux à la base pour la taxe d'habitation, abattements qui, je le rappelle, sont tous au maximum de leur seuil légal et qui n'entrent jamais dans les divers tableaux comparatifs des collectivités territoriales et de leurs politiques fiscales respectives. Pour l'abattement général à la base, celui-ci est de 20 % depuis 1999, ce qui veut dire que le calcul des contributions versées par chaque Choisyen s'établit sur une base de 80 % de la valeur locative de ses biens. En outre, chaque contribuable voit s'appliquer un abattement supplémentaire de 15 % par personne à charge. Cela veut dire par exemple que l'imposition d'un ménage avec deux enfants à charge est calculée par rapport à la moitié de la valeur locative du bien immobilier servant de référence à l'imposition.

De ce fait, et en cohérence avec l'équilibre général du budget primitif 2017, nos propositions sur les différents taux sont les suivantes. Le taux de 1017 de la taxe d'habitation passe de 23,49 % en 2016 à 24,19 % en 2017. Celui de la taxe foncière pour le foncier bâti passe de 25,33 % à 26,09 % et celui qui concerne le foncier non bâti, très marginal dans notre ville, de 121,14 % à 124,77 %. Je rappelle également qu'il est impossible d'appliquer des pourcentages d'augmentation différents pour chaque taux si divers taux sont liés entre eux et qu'ils ne peuvent évoluer que de manière homogène, donc en leur appliquant à chacun une augmentation de 3 %. C'est notre proposition de ce soir.

Le produit supplémentaire de fonctionnement attendu en appliquant ces nouveaux taux aux bases provisoires se monte exactement à 866 346 euros par rapport au produit fiscal des trois taxes que nous aurions obtenu si nous n'avions pas augmenté les taux.

C'est donc en assumant pleinement les raisons qui nous poussent à cela, en mesurant également nos responsabilités d'élus et les conséquences des choix que nous estimons les plus adéquats aux intérêts de notre Ville et de nos concitoyens, que nous allons poursuivre l'examen du BP 2017 et des dépenses proposées dans ce cadre dans cette logique.

Croyez bien que ces 866 346 euros supplémentaires, nous comptons les utiliser pour nous permettre de développer notre politique municipale vers des axes très concrets, nous le verrons, visant à améliorer la qualité du service public rendu.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,31 % de BP à BP. Je rappelle que je ne fais de comparaison que hors assainissement et traitement des déchets ménagers. +0,31 %, on peut d'ailleurs estimer que cela équivaut plus à une stagnation qu'à une augmentation.

Hors compétences transférées, les charges à caractère général augmentent de 4,48 %, principalement du fait de l'augmentation des fluides et de dépenses nouvelles que je vais rappeler ici, et je vous demande de les mettre bien en parallèle avec le produit fiscal supplémentaire dont j'ai parlé précédemment :

- le fonctionnement de la crèche Tony Lainé et l'achat de lits dans la crèche du Port, pour un montant supplémentaire de 146 000 euros, qui représente le résiduel négatif restant entre les dépenses supplémentaires et les recettes supplémentaires induites ;

- un effort accru sur la mise en place d'actions supplémentaires en faveur de l'espace public en termes de stationnement et de surveillance. Cet effort accru sera financé à hauteur de 200 000 euros supplémentaires par rapport aux sommes déjà utilisées à cette fin dans les budgets précédents. Un groupe de travail *ad hoc* examinera de ce fait l'ensemble de



l'enveloppe et de notre politique en la matière et déterminera concrètement l'utilisation de cette ligne budgétaire ;

- la prise en charge des études surveillées sur la totalité de l'année civile, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, pour un montant supplémentaire de 17 000 euros qui représentent le résiduel restant entre les dépenses supplémentaires et les recettes supplémentaires induites.

On voit donc que le total de ces dépenses supplémentaires nous amène à 363 000 euros que nous mettons directement en rapport avec l'effort supplémentaire demandé aux Choisyens et vous verrez par la suite qu'avec le reste de cette somme nous allons pouvoir réaliser des investissements conséquents puisqu'elle contribue à améliorer notre autofinancement.

Notons aussi la stabilité en valeur absolue et en pourcentage de nos charges de personnel, le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement, cela tenant compte du GVT, de la poursuite de la mise en place des parcours professionnels carrière rémunération, de l'augmentation de la valeur du point d'indice et des transferts de personnel au Territoire.

L'augmentation massive des atténuations de produits à hauteur de 140,41 % vient du fait que nous y trouvons le reversement au Territoire du produit perçu par nous de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il en ira de même jusqu'au moment où le Territoire votera une TEOM spécifique – je vous renvoie aux débats du Conseil Municipal de décembre 2016 à ce sujet.

Je rappelle que nous retrouvons aussi dans ces atténuations de produits le montant du prélèvement au titre du FNGIR qui est stabilisé mais qui vient baisser nos recettes fiscales.

Une bonne nouvelle cependant : la commune devrait être exemptée du FPIC pour 2017, encore une des conséquences du fait que nous soyons de nouveaux éligibles à la DSU. Pour ce qui est des autres charges de gestion courante, celles-ci comprennent la gestion du FCCT, sur laquelle je ne reviendrai pas car le Conseil Municipal de décembre 2016 l'a examiné en détail à travers le rapport de la CLECT.

Je signale l'évaluation de la subvention de fonctionnement aux sapeurs-pompiers, qui reste stable ainsi que la subvention d'équilibre au budget de la régie annexe théâtre cinéma. La subvention d'équilibre CCAS a été ajustée au vu des besoins du CCAS en termes d'équilibre de son budget propre. Je vous renvoie à ce sujet aux travaux du CA du CCAS.

Je parlerai des charges financières au moment de la synthèse sur l'emprunt et pour ce qui est des charges exceptionnelles, il s'agit principalement de constater une subvention d'équilibre au budget annexe des parkings, que je justifierai plus loin. Les charges exceptionnelles servent également à honorer le protocole d'accord avec les OJEC Saint-Louis et Saint-André sur lequel je ne reviens pas.

Terminons sur la section de fonctionnement en mentionnant un indicateur important qui concerne les dépenses et les recettes d'ordre. Les dépenses d'ordre amènent à virer 1 907 386 euros à la section d'investissement au titre des amortissements et surtout vont nous permettre de constater, au bas de la page 5 de la notice, un virement de 2 354 843 euros qui montre bien que notre autofinancement augmente de façon notable par rapport à celui de 2016, qui était de 921 186 euros et surtout par rapport à celui de 2015 qui, rappelons-le, était de 34 099 euros.

C'est là que je vous demande aussi de retrouver le produit de l'effort que nous demandons aux Choisyens, dans la qualité de cet autofinancement retrouvé et consolidé.

Cette donnée financière majeure, qui nous permet de consolider nos investissements et d'éviter un recours trop massif à l'emprunt, je la mets aussi au nombre des résultats que nous présenterons aux Choisyens au regard de l'effort fiscal demandé.

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement s'élèvent à 265 387 euros et concernent les travaux en régie pour 200 000 euros – ne les oublions pas, ces travaux sont importants – et l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 65 387 euros.

Je vous rappelle que nous retrouvons bien évidemment ce total dans les dépenses d'ordre de la section d'investissement. C'est donc bien, je le rappelle, la section de fonctionnement qui finance les travaux en régie et l'on pourrait donc, là aussi, retrouver l'effort des Choisyens.

Passons maintenant à la section d'investissement, équilibrée à 19 225 467 euros qui, encore une fois hors compétences transférées, nous amène à constater une baisse des dépenses réelles d'investissement de 5,94 % et une baisse des recettes réelles d'investissement de 17,69 %.

Dans ce contexte contraint, les dépenses réelles d'investissement détaillées aux pages 9,10 et 11 de la notice dégagent clairement nos priorités :

- notre volonté de poursuivre notre effort sur le périmètre Rouget de Lisle, en maîtrisant le choix des commerces : 100 000 euros ;
- notre volonté de reconstruire la résidence ADEF en finançant le projet par une surcharge foncière à hauteur de 250 000 euros, qui est donc notre apport financier à ce programme de construction de 130 logements dans ce cadre ;
- notre volonté d'accueillir autrement et mieux encore les Choisyens dans notre hôtel de ville, ce qui induit un réaménagement du hall d'entrée et la nécessité de rendre la salle du Conseil beaucoup plus polyvalente que son aménagement actuel ne le permet ;
- une provision de 300 000 euros affectée aux locaux de l'ex-CASA, sachant que leur destination future n'est pas encore définitivement arrêtée – c'est donc bien d'une provision que nous parlons ;
- un effort conséquent qui porte à 990 000 euros notre budget concernant l'éclairage public – chacun ici a pu constater la pertinence de ce choix en se promenant la nuit dans quelques rues un peu obscures ;
- des travaux de voirie pour un total de 791 000 euros, et j'attire votre attention sur la liste des rues qui seront impactées en 2017 en plus de l'entretien courant, liste que bien évidemment je ne vais pas citer ici et qui figure sur la notice ;
- le budget de 365 000 euros consacré aux plantations, à l'agencement de nos paysages urbains est le début du processus concernant le parc Maurice Thorez ;
- nos investissements dans les équipements sportifs, avec un coup de pouce sur les sols des gymnases Langevin et Joliot-Curie qui seront remplacés, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de nos centres de vacances, 93 000 euros, un nouveau convisport, 150 000 euros ;
- le développement de nos réseaux numériques et l'achat de matériel informatique pour 383 000 euros ;

- je tiens à mettre en relief le financement d'une étude sur le schéma de mobilité, une provision de 100 000 euros pour financer des travaux destinés à canaliser davantage les difficultés de stationnement aux Gondoles Sud, la mise en place d'horodateurs supplémentaires pour fluidifier le stationnement, des travaux d'aménagement pour financer la mise en œuvre du schéma de mobilité pour 310 000 euros avec notamment les premières stations Vélib' sur notre territoire ;

- signalons pour finir une réserve de 588 289 euros pour les interventions dans les bâtiments scolaires, une première tranche de 500 000 euros pour les travaux d'agrandissement de l'école Joliot-Curie, notre participation de 300 000 euros aux travaux de construction d'un nouveau gymnase dans les Hautes Bornes.

Pour ce qui est des trois APCP, 2017 verra le solde de la ligne concernant la crèche Tony Lainé, avec une économie sensible par rapport au montant initial du programme. Concernant le programme de renouvellement urbain, compte tenu des travaux restant, cette ligne est reconduite pour 2017 et devrait être soldée en 2018 pour un montant résiduel de l'ordre de 275 000 euros. Mandela-Langevin suit son cours avec la fin de la construction du groupe scolaire Mandela et la réhabilitation du groupe scolaire Langevin.

Pour ce qui est des recettes réelles d'investissement, elles sont constituées d'abord du produit du FCTVA, du produit de la taxe d'aménagement et de la dotation départementale globale d'investissement.

On y retrouve également des subventions d'investissement hors APCP et aussi, concernant les APCP, le produit de certaines cessions de terrains correspondant à des dossiers pour la plupart déjà portés à la connaissance du Conseil et/ou de la commission municipale concernée.

Sur les opérations d'ordre de la section d'investissement, rappelons l'autofinancement, déjà décrit plus haut, le montant des immobilisations et mentionnons l'intégration au patrimoine des locaux de l'ex-CASA et de la médiathèque dont nous avons déjà débattu en 2016.

Venons-en maintenant à l'emprunt de manière synthétique et transversale aux recettes et dépenses pour les deux sections.

Pour 2017 et concernant le remboursement de la dette, nous prévoyons un montant de 3 935 400 euros pour le remboursement du capital en dépenses d'investissement et 928 281 euros de remboursement d'intérêts en dépenses de fonctionnement, soit un total 4 860 681 euros.

Pour le recours à l'emprunt nouveau en 2017, je vais d'abord attirer votre attention sur le tableau récapitulatif de la page 13 de la notice, qui trace l'historique du recours à l'emprunt depuis 2008, avec le croisement entre les montants portés au BP, la somme des prévisions BP-BS-DM, les reports, les totaux des prévisions intégrant les reports et le réalisé par exercice. C'est bien évidemment le montant du réalisé qui montre un endettement raisonnable.

Pour 2017, nous inscrivons une somme de 5 millions d'euros en recettes d'investissement, ce qui reste en dessous de la quasi-totalité des montants inscrits aux BP successifs des exercices précédents.

Voilà pour ce qui concerne le BP 2017 de notre budget principal et le vote des taux d'imposition pour 2017.

Il me reste à traiter très rapidement du budget annexe des parkings qui s'équilibrent à 1 288 308 euros, la section d'exploitation étant équilibrée à 829 904 euros et la section d'investissement à 458 404 euros.

Outre les précisions qui ont pu être données en commission sur les modalités de calcul des charges liées au personnel mis à disposition par la Ville pour la gestion des parkings, il semble pertinent de justifier d'une augmentation de 116 % de budget primitif à budget primitif de la subvention d'équilibre venant du budget principal. Vous trouvez cette subvention d'équilibre en dépenses de fonctionnement du budget principal en charge exceptionnelle, chapitre 67. Cette subvention d'équilibre du budget principal, d'un montant de 243 302 euros, vous la voyez donc arriver en recettes d'exploitation au chapitre 74 des recettes d'exploitation. Cette augmentation conséquente se justifie par une dépense absolument nécessaire de 90 000 euros consacrée à la rénovation des équipements techniques du parking de la mairie, équipements décrits en page 5 de la notice comme obsolètes et qui provoquent de nombreux dysfonctionnements.

Cela termine donc la présentation des trois notes. Je vous remercie de votre écoute.

**M. le Maire** : Merci pour cette présentation à la fois claire et précise et qui, je pense, a donné des éléments essentiels pour que nous puissions avoir des prises de parole prévues à ce débat sur le vote du budget. Nous avons convenu en Conférence des présidents d'être sur une tolérance entre 12 et 15 minutes. Bien évidemment, ceux qui souhaiteraient faire moins sont les bienvenus. Je donne donc la parole à la première ou au premier qui souhaite intervenir.

**Mme BENKHALA** : Alors même que les budgets des collectivités locales subissent les effets des baisses de dotations de l'État dans un contexte économique et social dégradé, la dotation globale de fonctionnement, principal concours versé par l'État, connaît une diminution importante depuis plusieurs années.

À cela s'est ajoutée la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics d'État et ce, alors même que le poids des administrations publiques locales reste marginal dans l'endettement public global. Une incertitude pèse sur les années à venir, due à la réforme des dotations et notamment de la DGF, prévue initialement pour 2016 et finalement reportée à 2018.

Le contexte de contraintes dans lequel nous sommes plongés ne doit pas nous faire tomber dans une morosité qui limiterait nécessairement notre action. Cela étant dit, nos priorités sont celles qu'expriment nos concitoyens dans le domaine du développement économique, de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la santé, de la qualité environnementale et plus généralement, du développement durable.

Ces priorités se traduiront dans des opérations concrètes, des projets qui s'achèvent et d'autres qui vont commencer. Le débat de ce soir permet d'apprécier la situation budgétaire de la commune, ses contraintes imposées et de proposer dans ce contexte des orientations qui donnent du sens à l'action publique.

Un budget crédible, économe des deniers publics, au service des habitants ne se construit ni avec des promesses de suppression de centaines de milliers de fonctionnaires, ni à coups de 49.3 utilisé sans vergogne mais bien dans un dialogue et un échange constant avec nos concitoyens. N'oublions pas que leurs attentes à notre égard sont grandes, notamment en matière de logement, en matière de prise en charge éducative des enfants et en matière d'emploi. Nous pensons qu'il est essentiel de continuer à soutenir la vie associative, à la fois sur les champs de la vie quotidienne, des actions sportives mais aussi des actions sociales.

Les orientations financières confirment et prolongent une stratégie financière exigeante pour garantir une politique cohérente afin de tenir nos engagements, garder notre capacité à réagir quand il le faut et saisir les nouvelles opportunités pour Choisy-le-Roi.

Le personnel communal ne doit pas être la variable d'ajustement. Il est la richesse de la commune pour permettre un service public de proximité.

L'enjeu, pour nous, est clair : assurer dans l'immédiateté la continuité du service public et s'assurer que le service rendu réponde à des critères de qualité.

Pour répondre à cet impératif, la municipalité va poursuivre son engagement en faveur des politiques sociales et solidaires qui constituent un appui essentiel pour de nombreux Choisyens confrontés à la crise. Les dépenses de solidarité, le soutien à l'autonomie des personnes âgées, le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en réinsertion, l'insertion, l'emploi, la protection de l'enfance, l'accueil de la petite enfance et la protection maternelle et infantile, ces secteurs dont les besoins sont en augmentation constante doivent être consolidés.

La jeunesse et la réussite éducative constituent une priorité qui irrigue l'ensemble des politiques publiques. Le budget 2017 prévoira ainsi la poursuite des actions engagées en faveur des parcours de réussite, le renforcement du soutien aux projets des jeunes, la dynamisation des structures jeunesse, etc.

Les actions en matière de politique éducative seront renforcées – lutte contre le décrochage scolaire, développement des projets éducatifs partenariaux.

La transformation urbaine en cours contribue également à améliorer tout ce qui fait le quotidien des Choisyens. Le cadre de vie, la tranquillité publique, la propreté, la qualité des espaces publics et la vie des commerces constituent aujourd'hui les priorités incontournables et des axes à promouvoir.

La participation des habitants constituera pour la Ville un fil conducteur de son action pour associer les habitants à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des projets communs.

Le budget 2017 permettra la poursuite de la mise en place des conseils citoyens. Des temps forts dédiés à la participation des habitants sont également prévus. Le CLVA, Conseil local de la vie associative, est une illustration de la participation citoyenne des acteurs associatifs qui fait ses preuves et qui témoigne de la nécessité d'aller encore plus loin dans la participation des usagers.

Dans une ville qui bouge et se transforme, l'art et la culture constituent des dimensions incontournables. Ainsi, au-delà de l'action essentielle des équipements culturels, le Théâtre, la Tannerie, l'espace Mouloudji, la Médiathèque, l'espace Langevin, des projets d'art dans la ville verront le jour. Des actions culturelles en direction de la jeunesse également.

Le soutien à la vie associative, dont la richesse est un atout majeur pour le lien social et le dynamisme de la ville, sera lui aussi maintenu.

Enfin, les politiques en faveur du développement économique et de l'emploi seront encore renforcées avec la mise en œuvre des forums professionnels de soutien à la création d'entreprise, des ateliers linguistiques, l'accompagnement et la redynamisation des commerces.

Des initiatives nouvelles en matière de formation des jeunes verront le jour en mars prochain au profit de la jeunesse choisyenne. Ce budget démontre l'attachement des élus de la Majorité à ces valeurs de saine gestion et de transparence. Également, ils témoignent de la volonté des élus d'assurer la pérennité de ces équipements afin de maintenir une qualité de la vie à la hauteur des attentes.

Nous sommes heureux d'entreprendre l'année 2017 avec un budget équilibré, prudent et responsable. Je remercie l'administration municipale et mes collègues du Conseil pour leur précieuse collaboration dans la préparation du budget.

Nous voulons construire un budget de résistance et de combat. Nous sommes ici, aussi, pour répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Notre groupe continuera à défendre une politique écologique et solidaire qui favorise la croissance et le développement réel, social, humain, culturel de notre commune. La municipalité continuera à agir avec la population et les élus pour desserrer l'étau des contraintes. En réponse au contexte financier contraint, le budget 2017 de la Ville de Choisy-le-Roi est un budget raisonné qui concilie ambition, exigence et qualité du service rendu aux Choisyens.

Je tiens également à vous présenter à toutes et à tous une belle année 2017. Merci pour votre écoute.

**M. ENNAOURA** : Presque un mois nous sépare de notre dernier Conseil Municipal. C'était hier. C'est pourquoi, dans notre propos de ce soir, et je tiens à rassurer mes collègues et l'Opposition, nous épargnerons à vos oreilles les propos que nous avons déjà développés longuement dans notre dernière prise de parole.

Si nous sommes réunis ce soir, c'est aussi pour voter et acter le budget de notre commune, budget qui prend en compte autant que possible les contraintes que vous connaissez. Vous savez également que nous sommes à trois ans du mandat que nous ont confié les Choisyens et ils nous ont confié ce mandat pour conduire un projet qui se veut ambitieux et solidaire.

Mais certaines actions nationales ont eu pour conséquence dans notre commune de limiter objectivement les conditions de réalisation de cette même ambition. Dans ce contexte, notre groupe considère que notre Majorité doit faire face et aller de l'avant, et proposer à nos concitoyens un cycle redynamisé d'actions qui se veut résolu, tourné vers un mieux vivre dans notre ville.

Vous savez l'importance que revêt l'énergie pour les écologistes que nous sommes, et dans notre ville la lumière vient à manquer la nuit de plus en plus souvent. En cause, l'état de notre éclairage public. Cet éclairage vétuste et énergivore doit faire sa mue énergétique et cette transition ne peut qu'être accompagnée par un investissement très important dans des technologies moins gourmandes, plus intelligentes et par là-même plus respectueuses de l'environnement. Ce choix d'investissement doit nous permettre de contenir l'impact de l'augmentation des coûts de l'électricité dédiée à l'éclairage, qui ont connu ces dernières années des bonds très importants.

Les Choisyens ne comprendraient pas que nous n'investissions pas très fortement dans ce domaine. Ils ne comprendraient pas non plus que nous ne puissions apporter de réponse forte et ferme sur les incivilités liées à la propreté et à la destruction de notre matériel urbain. Nous devons entendre nos citoyens, nos commerçants et nos habitants. Nous leur devons une ville à la hauteur de l'engagement que nous avons pris vis-à-vis d'eux.

Nous le redisons, les questions de propreté ou d'espace public ne doivent pas cacher la forêt des multiples actions conduites chaque jour par notre municipalité. Alors, celles et ceux qui ont eu le plaisir et l'honneur d'assister aux vœux de notre Maire ont eu des réponses sur

l'engagement de notre Majorité à s'emparer de ces sujets dans les mois qui viennent. Le propos était clair : il ne s'agira ni de reculer ni de tomber dans l'inertie.

Bien évidemment, nous partageons l'esprit et la lettre de ce propos mais pour aboutir dans ces projets, pour maintenir l'action publique sans remettre en cause les services que nous apportons aux Choisyens, pour faire face aux besoins de financement des investissements qui s'avèrent être nécessaires pour notre Ville, il devient impératif de dégager de nouveaux moyens au travers notamment du levier fiscal et de l'emprunt. C'est par un long processus de délibération que nous en sommes arrivés à ce choix contraint.

Pourtant notre administration n'a pas cessé de travailler afin de réaliser des économies dans tous les services et pour maîtriser au mieux l'évolution des dépenses communales. Ce travail continue car la contrainte budgétaire, elle, est toujours présente.

Face à ce choix, me direz-vous, une autre voie eût été possible ? Certainement. Certains pensent peut-être à celle qui consiste à faire des coupes, des coupes sombres, des coupes brutales, à prescrire un remède de cheval à notre administration. Au final, à quoi cela aurait abouti ? À la suppression pure et simple de services entiers servant les Choisyens ? À ce que nous, élus, nous soyons les fossoyeurs de notre service public local ? Mais à quel titre ? Au titre de la responsabilité, au titre de nos valeurs ? Absolument pas. En tout cas, et en tant qu'écologistes, nous avons dans ce qui nous définit une préoccupation fondamentale, celle liée aux limites sociales et environnementales, celle liée aux petits et aux grands équilibres, enfin celle liée à l'homme, au souci que nous avons de l'autre et nos discussions sur le budget ne doivent pas, selon nous, nous faire oublier pourquoi nous nous battons politiquement, et je pense à l'émancipation humaine, à la liberté, à la dignité, à l'égalité tout court, à la culture de la fraternité dans notre société et aux soins que nous devons à notre environnement. Tout cela fait sens pour notre groupe et c'est pourquoi, en toute logique, nous voterons le budget qui vous est présenté ce soir.

Avant de terminer, au nom du groupe Union pour une écologie solidaire je tiens à vous remercier pour l'attention que vous avez portée à l'égard du discours de mon amie et collègue Malika Benkhala et de mon présent propos. Je tiens également en cette nouvelle année à vous souhaiter tous mes meilleurs vœux. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Merci. Sont inscrits ensuite Annick Guinery et Jean-Marc Briennon.

**Mme GUINERY** : Depuis deux ans, malgré la baisse continue des dotations de l'État, même si la pression en 2016 semble s'avérer un peu moins forte et grâce à un travail collectif porté par les élus, la direction générale et les services auxquels nous rendons hommage ici, nous avons réussi, grâce aussi aux efforts consentis en interne et à une saine gestion, à maintenir les services rendus à la population sans augmentation fiscale depuis le début du mandat.

Et nous avons eu raison car cela n'allait pas de soi. Nous avons ainsi démontré que nous avons su construire des budgets, préserver nos services et les développer – les réussites d'ailleurs sont visibles et appréciées et ont été longuement montrées par mes prédécesseurs.

Pour continuer à parvenir à l'équilibre et honorer nos engagements, ces efforts doivent être poursuivis. En effet, la première de nos ressources reste pour nous la maîtrise des dépenses et l'optimisation des services.

Chaque projet doit être étudié de façon approfondie. Quelle est son utilité sociale, au service de quelles couches de la population ? Reste-t-il cohérent ? Répond-il aux besoins qui unissent une large partie des habitants ? A-t-il été traité dans un esprit de transversalité ?

Il faut donc continuer à travailler sur ces dépenses, sur le gaspillage, et à ce titre, avons-nous fait le tour de tout le patrimoine immobilier de notre Ville afin d'en estimer le bon usage, le coût, les charges de fonctionnement et d'entretien ? Mais il ne m'appartient pas ici de revenir sur toutes les dépenses à étudier.

La nécessaire maîtrise des dépenses ne constitue pas un frein mais au contraire un levier qui nous permet de réinterroger sans cesse nos pratiques et le sens de l'action publique. Sobriété n'est pas synonyme d'austérité. Le vrai risque, c'est de ne rien oser changer, de ne rien oser bousculer et de continuer comme avant.

Mais en revanche et malgré la poursuite de cette démarche exigeante, il faut bien constater que pour maintenir et améliorer les services rendus, pour honorer les prévisions tirées de la PPI envisagée pour 2019 et 2020, cela appelle des investissements importants et vitaux pour la poursuite du développement et de l'aménagement de notre Ville.

Pour maintenir, donc, l'équilibre, garantir la qualité de nos services, honorer nos engagements, rendre la ville plus facile à vivre pour tous, plus attractive pour les nouvelles populations qui s'y installent, le levier de l'impôt devient nécessaire. Nécessaire, mais à condition qu'il soit raisonnable, justement réparti, explicable et aux résultats visibles.

Raisonné car les bases de l'impôt à Choisy-le-Roi sont déjà élevées au regard d'autres communes limitrophes et pénalisent déjà lourdement les habitants, notamment la classe moyenne. À ce titre, l'augmentation de 3 % nous a paru le maximum de ce qui pouvait être proposé.

Justifier et expliquer aux habitants à quoi sert cette augmentation : pour quels objectifs, pour améliorer quoi ? Cette augmentation devra être expliquée avec pédagogie et il n'y a pas meilleure pédagogie que de poursuivre dans cette démarche participative, d'associer les habitants aux décisions sans démagogie, de faire percevoir que toute décision est le fruit d'une synthèse entre les intérêts particuliers et l'intérêt général et que tous sont acteurs et coresponsables du bien vivre ensemble.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc ce budget mais avec ces réserves, en précisant bien qu'en aucun cas ce vote ne représente un chèque en blanc pour le restant du mandat.

Notre groupe sera vigilant sur plusieurs points. Cette augmentation doit se réaliser sous couvert du maintien des efforts de gestion engagés depuis le début de la mandature, sous couvert de la réaffirmation des priorités dégagées ensemble sur l'enfance, la jeunesse, la solidarité, l'environnement, la qualité de l'espace public, la tranquillité et la sécurité, avec des points d'étape réguliers, restitués et discutés avec la population car, nous le savons tous, nous sommes attendus fortement sur ces points, sous couvert d'un engagement continu et résolu au service d'une politique de transition écologique ambitieuse et novatrice dans tous les domaines – économie d'énergie, circulation, restauration scolaire – qui améliore les conditions de vie, le bien-être, rend la ville effectivement meilleure, notamment aux plus fragiles, préserve la santé et crée de l'emploi.

Merci de votre attention.

**M. BRIENNON** : L'idée est d'entamer le débat sur ce budget, je vais le faire très rapidement. Qu'y a-t-il dans ce budget aujourd'hui ? La poursuite d'un certain nombre de projets qui sont initiés depuis plusieurs années, relatifs à des extensions, en particulier d'ensembles scolaires, liées à une densification de la ville qui est devenue insupportable. Ce sont donc des conséquences naturelles des décisions qui sont prises depuis plusieurs d'années dans cet environnement.



J'ai entendu un certain nombre d'orateurs exprimer ici leur souhait d'un développement économique, de l'emploi. Fabuleux ! Nous sommes évidemment d'accord avec cela. Mais où sont les actions qui sont derrière cela ?

J'ai entendu un certain nombre d'orateurs expliquer ici l'importance qu'il fallait donner aux jeunes, les possibilités d'un développement de leurs compétences, de leur savoir-faire pour devenir des acteurs et des citoyens responsables. Magnifique ! Mais où sont les actions derrière tout cela ?

Le budget que vous nous proposez est un budget sur lequel vous nous expliquez benoîtement qu'en raison de la baisse des dotations budgétaires de l'État, vous êtes dans l'obligation d'augmenter les taux d'imposition. Mais quelle est cette obligation ?

863 000 euros d'augmentation, comme l'a rappelé M. Tisler, à 70 euros en moyenne par foyer fiscal choisyen, c'est quoi ? Ce sont les 400 000 euros de réaménagement de cette salle et du hall de l'Hôtel de Ville. Est-ce une priorité ? Est-ce une nécessité absolue ? Ce sont les 300 000 euros de réaménagement du bâtiment qui jouxte la mairie et qui était occupé jusqu'à présent par la CASA. Pour quoi faire ? Dans quelle dynamique ? Avec quelle volonté ? 400 000 euros plus 300 000 euros, pour moi cela fait 700 000 euros. L'augmentation des taux d'imposition sert à financer ces deux opérations. Elle ne sert pas à financer le développement économique, elle ne sert pas à financer les actions de formation vers la jeunesse, elle ne sert pas à financer la démocratie locale, dont pourtant les habitants de cette ville ont tellement besoin. Non, elle ne sert qu'à financer ces deux opérations.

Monsieur le Maire, dans le supplément de Choisy-Info qui a paru lors des élections dans la présentation des nouveaux conseillers municipaux, vous avez écrit une phrase qui est extrêmement intéressante : « Depuis quatre ans et pour toute la durée de mon mandat, notre engagement restera le même. Nous n'augmenterons pas cette partie des finances locales », en faisant référence au titre qui était « Les impôts locaux ». Vous précisiez même, à ce moment-là « avec la baisse sensible des dotations de l'État, la tâche ne sera pas simple ». Évidemment, la tâche ne sera pas simple, mais au bout de trois ans, force est de constater que cet engagement, vous n'en tenez plus compte. Et pourtant, il n'y a rien de nouveau. Cette baisse des dotations de l'État était connue, elle était identifiée. Personne ne pouvait l'ignorer, personne ne pouvait la nier.

Je ne crois pas que l'on puisse continuer à vivre dans cette dynamique. Aujourd'hui, les Choisyens ont besoin d'avoir un environnement serein, un environnement de propreté et de sécurité. Quelles sont les actions que nous avons dans ce budget, dans cette dynamique ? Quelles sont les actions que nous avons pour renforcer la propreté de la ville ? Quelles sont les actions que nous avons pour lutter contre les incivilités ? Quelles sont les actions que nous avons pour lutter contre le désintérêt d'un certain nombre d'habitants de Choisy-le-Roi pour leur ville même ? Aucune, rien.

Monsieur le Maire, évidemment nous voterons contre ce budget, nous voterons contre cette hausse insensée des taux d'imposition. Au-delà de cela, je voudrais vous rappeler une autre chose. Dans le même numéro de Choisy-Info auquel je faisais référence tout à l'heure, vous vous engagiez à aller présenter devant les habitants vos propositions et à défendre les stratégies et les résultats. Je vous demande, de façon très officielle et explicite, d'aller faire le tour de tous les quartiers de la ville, au sein de chacun des conseils de quartier et d'expliquer aux habitants, les yeux dans les yeux, pourquoi vous augmentez les taux d'imposition de 3 %. Merci beaucoup.

**M. le Maire** : Merci, M. Briennon. Bernard Athéa.

**M. ATHEA** : Je ne surprendrai personne en disant ce soir que l'année 2017 se présente comme une année pleine d'incertitudes au plan international comme au plan national, que l'échéance prochaine du mois de mai, l'élection présidentielle, va être tout à fait déterminante et qu'elle va fixer le cap de notre économie et de notre environnement pour les prochaines années. La responsabilité de chacun sera, évidemment, très importante le jour où il faudra mettre un bulletin de vote dans l'urne.

Dès à présent, quand on regarde les propositions des différents candidats, on peut s'inquiéter des orientations qui sont présentées par M. Fillon. Il nous promet, lui, la double peine, c'est-à-dire que non seulement nous aurons un choc d'austérité – on prévoit de supprimer 500 000 emplois publics, d'augmenter la TVA, de transférer au secteur privé une partie des remboursements de dépenses de soins – mais il va se traduire non par une amélioration des comptes publics, ce que l'on pourrait éventuellement espérer, mais par une augmentation du déficit et de la dette publique. C'est quand même quelque chose d'assez impressionnant.

D'autres candidats, c'est vrai, nous proposent, eux, des lendemains qui chantent. Demain, on rase gratis. La dette publique ne sera plus un problème. Des millions d'emplois seront créés et nous nagerons certainement tous dans le bonheur. Je n'oublie pas, au passage, que le Front National, lui, est toujours présent, de plus en plus durablement, dans notre paysage politique et que malheureusement il y a peu de gens, à gauche comme à droite, d'ailleurs, pour s'y opposer et le combattre.

C'était quelques considérations d'ordre général que je voulais faire avant d'en arriver à ce qui nous intéresse ici ce soir, c'est-à-dire notre budget 2017.

Notre budget 2017, je le qualifierai d'abord de sincère. Nous avons des dépenses qui ne sont pas minorées et des recettes qui ne sont pas surévaluées. C'est un budget qui a été rigoureux dans son élaboration. Chaque poste a été mesuré et évalué au plus près de la réalité. L'utilisation de chaque euro a été regardée de près. C'est un budget dynamique et tourné vers les besoins de la population. Nous verrons, d'ailleurs, quelques innovations qui ont déjà été évoquées, notamment par Frédéric Tisler.

En ce qui concerne le fonctionnement, on voit que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et que, hors transferts au Territoire, elles s'élèvent à 63,4 millions d'euros, c'est-à-dire qu'elles sont quasiment stables (+ 0,31 % par rapport à celle de 2016). Certes, nous avons une augmentation des charges générales de 4,48 % en raison, essentiellement, de dépenses nouvelles. Je pense que Monsieur Briennon devrait être satisfait puisque nous prévoyons 200 000 euros pour l'amélioration de l'espace public et également des dépenses pour le fonctionnement de nouvelles crèches, ce qui me semble répondre assez bien aux besoins de la population.

Au regard de cela, on voit que les dépenses de personnel sont totalement stabilisées, puisqu'elles sont au même niveau que celles de l'année dernière, malgré de nouvelles mesures d'amélioration des cotisations retraite des personnels qui ont été décidés par l'État. Cela veut dire que c'est un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui doit être salué à sa juste valeur. Nous pensons, nous, socialistes, que cet effort de maîtrise devra être poursuivi dans les années suivantes.

En matière d'investissement, il est vrai que les dépenses réelles d'investissements vont baisser un peu par rapport à celles de 2016, de 5,9 %. Elles atteignent quand même 16,2 millions d'euros. Des dépenses nouvelles sont néanmoins prévues, nous en avons parlé précédemment : le réaménagement de la salle du Conseil et de l'accueil du public, des travaux d'amélioration de la voirie et du mobilier urbain, la rénovation de l'éclairage public, qui est un besoin tout à fait fondamental et essentiel, le développement des réseaux numériques,

dont on n'a pas parlé, qui vont améliorer la vie quotidienne des Choisyens mais aussi améliorer l'attractivité économique de notre ville – je pense que des entreprises seraient intéressées par cet esprit que nous développons ici à Choisy-le-Roi.

Pour financer ces dépenses nouvelles, en fonctionnement comme un investissement, en tenant compte, bien sûr, de la baisse des dotations de l'État – dont je rappelle qu'elle doit être quand même relativisée puisqu'elle représente 1,5 % de nos ressources sur la période 2014-2017, ce qui n'est quand même pas quelque chose d'impossible à maîtriser – de la moindre revalorisation des bases qui a été décidée par le Parlement pour rendre un peu de pouvoir d'achat aux contribuables, le choix a été fait d'augmenter modérément les taux d'imposition, de 3 % pour la taxe d'habitation, le foncier bâti le foncier non bâti, et de relever légèrement le montant de l'emprunt qui va passer de 4,5 millions d'euros en 2016 à 5,1 millions d'euros en 2017. Cela veut dire que notre endettement va rester dans des limites tout à fait acceptables. Notre situation financière restera sous contrôle dans les années à venir et au moins jusqu'à la fin du mandat.

En conclusion je dirai que la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le supplément de ressources dégagé par l'emprunt et par l'augmentation des taux permettent de dégager un excédent de 2,3 millions d'euros que l'on peut comparer à celui de 2016, qui n'était que de 921 000 euros, et qui permettra de financer dans de bonnes conditions nos dépenses d'investissement.

Je vous remercie, Nadia Brahimi va continuer.

**Mme BRAHIMI** : Le budget pour l'année 2017 que nous sommes amenés à voter ce soir est un budget qui a force de symbole car non seulement c'est celui de mi-mandat mais il impulse aussi un nouvel élan dans la mise en œuvre de notre projet de ville durable. Notre Ville connaît depuis une quinzaine d'années un développement urbain intensif. On l'a vu récemment dans le Parisien, elle compte désormais plus de 43 400 habitants alors qu'elle n'en comptait qu'à peine 36 000 au début des années 2000. Ce n'est pas sans conséquences sur la vie quotidienne des Choisyens, qu'il s'agisse du fonctionnement des équipements et des services publics ou de l'entretien du domaine public. Les élus socialistes et républicains ont toujours soutenu et approuvé les projets urbains qui ont permis d'améliorer la physionomie de notre ville, de l'adapter aux nouveaux usages et aux nouveaux modes de vie et qui ont contribué à améliorer la vie quotidienne des habitants.

Ce développement intensif, les différentes municipalités qui se sont succédé l'ont mené en mobilisant tous les financements publics nécessaires de l'État, du Département, de la Région et même de l'Europe. Nous y sommes parvenus en limitant l'endettement et la pression fiscale sur les ménages, en ayant une gestion très rigoureuse de nos finances.

Cela nous permet aujourd'hui de disposer d'un budget de près de 91 millions d'euros, un budget qui n'a pas cessé d'augmenter au fil des années. Certes, les dotations d'État ont diminué et nous en avons longuement débattu ici mais nos recettes n'ont cessé de progresser, ce qui est bien le signe que Choisy-le-Roi est une Ville dynamique. Je dirai même que Choisy-le-Roi est une Ville crédible car rares sont les projets qui n'ont pas été soutenus par nos partenaires publics. Nous sommes donc fiers de ce qui a été entrepris et l'augmentation importante de la population correspond bien aux objectifs que nous nous étions fixés lors de l'adoption notamment du PLU.

Je rappelle que nous nous étions fixés un cap de 44 000 habitants à l'horizon 2020 et les projets urbains qui vont voir le jour dans les prochaines années nous permettront donc d'atteindre cet objectif.

Nous ne souhaitons pas pour autant aller plus loin car nous savons qu'au-delà, cela mettrait en péril notre capacité à maintenir une bonne qualité de vie et de services rendus aux habitants. La qualité de vie et les services rendus aux Choisyens sont bien l'axe central du budget que nous sommes amenés à voter ce soir. Nous nous félicitons que ce budget 2017 soit le budget de la vie quotidienne des Choisyennes et des Choisyens. C'est en cela qu'il incarne selon nous un nouvel élan dans la mise en œuvre de notre projet de ville durable.

Tout en poursuivant les grands projets de développement urbain, nous allons, avec ce budget, aller au plus près des Choisyens dans leur vie quotidienne pour entendre leurs préoccupations, répondre à leurs attentes et améliorer de manière significative leur cadre de vie. Ainsi, des efforts financiers conséquents vont être consacrés à la réfection de la voirie et de l'éclairage public. Près d'un million d'euros ira à l'éclairage public et cet effort sera poursuivi dans les prochaines années. Les crédits consacrés à la propreté vont également augmenter. À l'occasion du renouvellement du marché de nettoyage, nous avons décidé d'augmenter ce budget et nous avons introduit des objectifs de résultats dans ce marché afin d'améliorer l'état de nos rues. À côté de l'espace public, la rénovation de notre patrimoine municipal, écoles, gymnases, parcs, va aussi faire l'objet d'une attention beaucoup plus grande.

Nous nous félicitons notamment qu'une première phase de rénovation du parc Maurice Thorez s'engage cette année et nous sommes particulièrement satisfaits de la manière dont la concertation se déroule avec les habitants du quartier et les usagers du parc pour que ce projet corresponde à nos aspirations et à nos besoins.

Nous souhaitons vivement que cette même démarche soit mise en œuvre pour la réalisation des deux convisports en centre-ville et que cette méthode soit aussi appliquée pour le devenir des locaux de l'ex-CASA, pour lesquels une provision a été inscrite dans le budget et pour lesquels aucune décision n'a été arrêtée.

C'est cette année aussi que nous allons réaliser les premiers aménagements du schéma de mobilité qui, je le rappelle, est une action de l'agenda 21 et qui a été élaboré avec les habitants du Forum 21. Il a vocation à compléter les itinéraires cyclables départementaux ainsi que ceux du tram et du TZEN 5.

Les efforts conjugués de notre municipalité, du Département et de la Région, lesquels financent également les transports en commun, permettront donc de réduire progressivement l'usage de la voiture et rendront notre ville plus respirable.

Pour nous, ce budget est donc un bon budget. On pourrait s'étendre à l'infini sur la baisse des dotations de l'État, sur les actifs financiers, etc., mais ce que veulent savoir les Choisyens, c'est d'abord ce que nous, élus municipaux, allons faire pour eux et avec eux et combien cela va leur coûter car, pour la première fois depuis sept ans, nous allons augmenter les impôts. Cette question a donné lieu à de très vifs débats au sein de la majorité municipale. Nous le redisons encore une fois, la fiscalité n'est pas une fatalité. Nous refusons et nous refuserons toujours la solution de facilité qui consiste à faire peser sur les ménages choisyens le poids de la baisse des dotations de l'État. Nous savons que les services ont fait de réels efforts pour rechercher toutes les pistes d'économies possibles et nous leur sommes très reconnaissants. Quoi qu'on en dise, les impôts à Choisy-le-Roi sont chers et nombre de Choisyens rencontrent les plus grandes difficultés à les acquitter.

Après d'âpres discussions et parce que nous sommes parvenus à un niveau acceptable d'augmentation par rapport à ce qui nous était proposé au départ, les élus socialistes ont approuvé cette augmentation de la fiscalité, et cela pour trois raisons.

La première est que nous allons continuer à rechercher toutes les pistes d'économies possibles et à maîtriser nos dépenses de fonctionnement en 2017, en 2018 et jusqu'à la fin du mandat.

La deuxième est qu'elle sera la seule augmentation de la fiscalité que nous ferons supporter aux ménages choisyens jusqu'à la fin du mandat. Elle permettra de dégager suffisamment de marge de manœuvre pour ne plus y recourir d'ici 2020.

Enfin, la troisième raison et la plus essentielle, c'est que nous allons mettre en place ce que vous appelez, M. le Maire, une force de frappe, dès le début de cette année, pour traduire concrètement les mesures inscrites dans le budget concernant l'amélioration, l'entretien de l'espace public et du cadre de vie des Choisyens. Ces derniers doivent pouvoir constater très rapidement les effets positifs de l'effort qui leur est demandé.

Pour finir, nous souhaiterions évoquer deux points que nous avons déjà évoqués lors du débat d'orientation budgétaire, qui n'apparaissent pas clairement dans le budget et qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Il s'agit de la question de la sécurité publique. Nous redemandons l'élargissement de l'assermentation des ASVP de façon à ce qu'ils puissent intervenir plus efficacement sur le domaine public.

La deuxième question qui nous tient particulièrement à cœur est celle du gaspillage et en particulier du gaspillage alimentaire, sachant que nous avons déjà engagé une réflexion sur le devenir de la restauration collective, sur les modes de gestion plus particulièrement. La mise en place, dès 2017, d'actions favorisant la lutte contre le gaspillage alimentaire nous permettra d'enrichir cette réflexion.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, ce que les élus socialistes souhaitent dire de ce budget que, bien sûr, ils voteront. C'est un bon budget, réaliste, rigoureux, ambitieux. C'est un budget qui prépare l'avenir mais qui, en même temps, se préoccupe du quotidien des Choisyens. C'est d'ailleurs pour cela que nous leur demandons un effort supplémentaire. Soyons à la hauteur de l'effort demandé en mobilisant toutes les énergies et les compétences pour assurer à chaque Choisyen, quel que soit son âge, le quartier où il vit, sa situation sociale, son origine, les conditions de son épanouissement individuel et collectif à Choisy-le-Roi.

**M. le Maire** : Merci, Madame Brahimi. La parole est à Monsieur Panetta, puis à Monsieur Ziegelmeyer et Madame Baron.

**M. PANNETA** : Une fois n'est pas coutume, suite à l'exercice que certains, certaines se sont autorisé le mois dernier, de faire une grande diversion sur les problèmes nationaux et autres, voire mondiaux, je vais m'autoriser aussi quelques remarques d'intérêt général, quelques remarques tellement importantes qui rappelleront certains propos du mois dernier sur lesquels Monsieur Ennaoura ne voulait pas revenir, mais j'y reviendrai, qui auront trait à ce qui a été dit et fait lors des vœux à Choisy-le-Roi, qui m'a heurté profondément, et je vais m'en expliquer.

Aujourd'hui, nous arrivons à la fin d'un cycle. Je ne m'attendais à rien d'autre que ce qui nous est présenté pour le budget d'aujourd'hui puisque cela fait 50 ans que cela dure. Vous êtes tout à fait dans l'idéologie d'une certaine gauche dont la politique économique a toujours été la même : augmenter les impôts, sans cesse et toujours, le plus possible, et avoir recours à des grands emprunts. Voici la politique économique menée par la gauche depuis 40 ans. C'est dans leurs gènes. On sait où cela nous a conduit. D'autres acteurs politiques, de ma famille politique aussi, ont contribué à des trous financiers et à l'endettement que nous connaissons aujourd'hui. Cela dit, je voudrais avoir une réflexion sur les hommes et sur les femmes.

Nous sommes à la fin d'un cycle. Les vieilles lunes, droite et gauche, ont vécu. Certains, de toutes leurs forces, appuient pour une troisième voie extrême – extrême droite, extrême gauche – que j'exècre de toutes mes forces. Il y a une quatrième voie qui, j'espère, verra le jour, une quatrième voie pour toutes les personnes de bonne volonté qui ont réellement l'intérêt général à l'esprit, qui ont réellement l'intérêt de leurs concitoyens à l'esprit, qui ont réellement l'intérêt de faire réussir les autres. Tout ce que nous avons connu en politique a vécu, sauf, malheureusement, certaines actions médiocres de l'homme qui se répètent, les extrémismes, le fanatisme, le nationalisme qui envahit l'Europe et le monde.

Si je dis cela ce soir, c'est parce que le mois dernier nous avons aussi discuté de ce qui se passait en Turquie avec le président Erdogan qui se mue chaque jour un peu plus en tyran et nous étions bien d'accord pour le condamner. Au-delà de cela, tous autour de cette table, j'aimerais que l'on condamne les tyrannies, les atteintes à la liberté et à la dignité humaine d'où qu'elles viennent. Je le dis, je le répète, je regrette profondément d'être ici en compagnie de collègues qui n'ont pas réagi et dont peut-être certains ont décidé de donner la médaille de la Ville à l'ambassadeur du Vietnam. Qui est l'ambassadeur du Vietnam ? C'est le représentant d'un pays qui est régulièrement accroché par toutes les organisations des droits de l'homme et de Reporters sans frontières pour ses atteintes à la liberté et à la libre parole.

Je comprends, au vu de l'histoire de Choisy-le-Roi qui nous lie au Vietnam, que des liens puissent être tissés. Je peux concevoir que ces liens doivent parvenir à changer de l'intérieur une certaine mentalité. Mais de là à récompenser une politique comme celle qui est menée encore de nos jours, c'est aussi récompenser et faire cas de toutes les personnes dans le monde qui se comportent de la même façon.

Il y a eu ici et là quelques réactions sur internet. J'aurais aimé qu'il y en ait plus, non pas parce que cela concerne le Vietnam mais parce que je pense que, tous ensemble, nous risquons malheureusement de nous réveiller un jour avec une sacrée gueule de bois si ça continue ainsi, si on ne se réveille pas et si nous n'unissons pas nos forces contre tout cela.

Pour revenir à ce qui nous préoccupe, il y a aussi des choses très importantes comme les élections présidentielles. J'aurais aimé, de la part de Monsieur Athéa, un peu plus de modestie, un peu plus d'humilité par rapport à l'action de la gauche durant ces quatre, bientôt cinq années.

Durant toute cette mandature, jamais vous ne m'avez entendu critiquer sans objectivité l'action de ce Gouvernement. J'ai toujours dit que malheureusement il était confronté à des difficultés sans précédent, comme le sont tous les pays d'Europe et je dirais même de notre planète.

Alors, bien sûr, je ne souhaite pas que le représentant de ce Gouvernement, de ces idées, puisse gagner en 2017. Je souhaite que ma famille politique puisse gagner en 2017, comme vous, vous le souhaitez pour votre famille politique. Mais je souhaite que toutes les familles politiques se tendent la main et que l'on arrête de critiquer, comme je l'ai entendu encore récemment, le fait que, par exemple, la ministre de la Santé n'a pas prévu l'épidémie, comme si les autres avaient prévu quoi que ce soit auparavant. Personne n'est infailible. Je pense que chacun à son poste, avec ses idées propres, cherche à faire le meilleur. Si des erreurs arrivent, il faut les analyser. Si ce sont des erreurs d'incompétence, les gens doivent en tirer les conclusions mais, au-delà de cela, il faut cesser de s'invectiver ainsi en permanence. La situation est trop grave, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue humain.

D'ailleurs, la seule question à laquelle j'attends une réponse pour ces élections présidentielles – et que j'ai déjà posée par rapport à cette société moderne, de nouvelles technologies numériques que l'on dit incontournables et que l'on nous impose, et je suis d'autant plus à

l'aise pour le dire que je travaille dans ce domaine et que je vois les dégâts provoqués chaque jour –, c'est « Que devient l'humain ? » Qui aura le courage de dire aux Français et aux Françaises, mais même en Europe, que l'on prépare une société où 30 à 40 % de la population devra rester chez elle parce qu'il n'y aura plus d'emplois ?

Les nouvelles technologies, le numérique sont incontournables mais c'est une productivité qui doit être au service de l'humain et je pense que sur ce point nous pouvons tous nous rejoindre, quel que soit le parti auquel nous appartenons. Dans chaque parti, il y a des hommes et des femmes de bonne volonté. Pour ma part, c'est ce que j'essaie d'exprimer. Je suis ouvert aux idées des autres, je comprends leurs difficultés, et le grand défi qui nous attend tous, même nous, même moi, à mon petit niveau de conseiller municipal, c'est de faire en sorte de faire triompher ces idées.

Pour revenir plus spécifiquement à Choisy-le-Roi, j'avais préparé les mêmes remarques que notre ami Jean-Marc Briennon. Je trouve en effet assez scandaleux que l'on augmente les taux des impôts communaux une année où l'on récupère la DSU – 1 million d'euros – pour 865 000 euros d'augmentation. J'ai fait la même addition que lui : 400 000 euros pour restaurer l'accueil, c'est pour les Choisyens. En êtes-vous sûrs ? Êtes-vous certains que c'est ce qu'attendaient les Choisyennes et les Choisyens, de rénover l'accueil de l'hôtel de Ville, ou une autre salle, ici ? Que l'on change les tables et qu'on la rende plus polyvalente, très bien, mais à mon avis, 20 000 euros peuvent y suffire. Je ne sais pas quels travaux vous attendez.

Lorsque je l'ai dénoncé, je n'avais pas le prix exact du préfabriqué qui a été fait, qui a été utilisé seulement six mois. Je l'ai maintenant : plus de 300 000 euros ? Pourtant, je ne comprends pas et c'est une chose que je ne comprendrai jamais. Nous tous ici, lorsque nous savions que la CASA allait s'arrêter, qu'ils ont dépensé 300 000 euros pour ce préfabriqué de luxe avec air conditionné, etc., qui n'a pratiquement jamais été utilisé, pourquoi, tous unis, n'avons-nous pas dit non ? C'est l'argent du Territoire, mais c'est de l'argent public !

De même, par rapport à l'augmentation des taux, nous pouvions arriver à tout ce que vous nous avez décrit ce soir – Jean-Marc l'a démontré – avec quelques économies, alors que nous n'avions pas le temps, comme vous, de fouiller le budget, de se pencher sur ce qu'il y a dedans détail par détail. Les informations que nous a données la Direction – je l'en remercie – sont comme toujours fiables, transparentes, sont bien faites. Je ne les conteste pas, mais pour fouiller dans un budget primitif en trois ou quatre jours, c'est très difficile et nous ne pouvons que survoler. Néanmoins, déjà en survolant, cette augmentation des taux est complètement inepte.

Par exemple, aussi, pour l'avenir, rue Waldeck Rousseau, où vous prévoyez 300 000 euros alors que cela a été refait de fond en comble, à quoi cela va-t-il vraiment nous servir ? Est-il besoin de le conserver ? Ne pourrions-nous pas vendre les murs ? Nous les avons achetés 900 000 euros, revendons-les 900 000 euros ! Je vois aussi que pour un restaurant, vous allez signer un bail 3/6/9 pour des murs qui étaient à vendre. Cela se transforme en location. Je ne comprends pas pourquoi nous ne vendons pas ces murs. Cela commence à faire beaucoup de murs de restaurants que possède la Ville de Choisy-le-Roi, hormis la galerie où c'était en effet fort louable, pour pouvoir la détruire et mettre des locaux plus acceptables, ce que je comprends tout à fait. Là, nous n'allons plus avoir de crédits pour aller dans le même sens et la question se posera de savoir si nous allons pouvoir longtemps conserver ces locaux et ce que nous allons faire pour la galerie.

Pour rejoindre les propos de Monsieur Briennon, sur ce budget, par rapport à la politique que vous menez, je peux souscrire à certaines choses, mais malheureusement cela arrive aussi au bout d'un cycle. Pour pouvoir continuer à faire du social, il va falloir aussi se préoccuper du sort des Choisyennes et des Choisyens qui contribuent à faire du social, ceux qui payent des

impôts, ceux qui veulent une ville beaucoup plus attractive qu'elle ne l'est, ceux qui veulent pouvoir amener leurs amis – comme j'essaye de le faire – à habiter à Choisy-le-Roi.

Mais à moins d'être sourds et aveugles, comment pouvez-vous croire qu'elle est si attractive que cela, même si on me dit que les agences immobilières fonctionnent ? Oui, elles fonctionnent parce que le m<sup>2</sup> y est moins cher qu'ailleurs et parce qu'il y a beaucoup d'appartements et de maisons en vente. Pourquoi ? Dans les quartiers neufs, si vous voyiez le nombre de ventes qu'il y a au bout d'un an ou deux, il faudrait s'interroger pour savoir pourquoi les gens, au bout d'un an ou deux, repartent. J'aime ma ville, je l'habite depuis 55 ans et je pourrais également partir. Non, je continue à l'habiter parce que je me bats. Je continuerai à me battre, avec vous si vous le souhaitez. Nous vous avons apporté des idées sur certains sujets, vous les refusez, vous ne voulez pas les appliquer. Libre à vous. J'espère fortement que d'ici deux ou trois ans, nous serons à votre place et nous pourrions alors démontrer qu'une autre politique est possible avec des services supérieurs. Comme d'autres villes l'ont fait, nous le ferons aussi. Il n'y a pas moins de services ailleurs qu'à Choisy-le-Roi, et de meilleure qualité, et dans une ambiance tellement plus souriante.

Merci.

**M. ZIEGELMEYER** : Tout d'abord il convient d'évoquer le contexte national dans lequel nous évoluons. On va encore nous dire que nous reportons tout sur l'État et le Gouvernement, mais notre Ville est-elle une île seule au milieu d'un océan ? Ne pas évoquer ce contexte national serait comme dire que la circulation sur le pont de Choisy ne dépend que de la commune et ce serait finalement avoir le même raisonnement intellectuel que ceux qui prônent le chacun pour soi, la disparition de toute solidarité nationale et de toute péréquation entre les collectivités.

La loi de finances pour 2017 a donc été votée. Il est intéressant de se pencher sur son volet concernant les collectivités. Sans surprise, la baisse des dotations de l'État se poursuit à la hauteur de plusieurs milliards, comme si la cure d'austérité était sans fin. Ce qui se passe ailleurs en Europe ne sert visiblement pas de leçon à tous ces libéraux aveugles et à la réalité sociale de notre pays. Qu'ils aillent évoquer leur vision de la société auprès de tous ces travailleurs pauvres, qu'ils aillent défendre leur concept de restrictions et, je dois le dire, de sobriété soi-disant heureuse auprès de toutes ces familles qui n'arrivent déjà pas à boucler les fins de mois !

Mais est-ce le même régime pour tout le monde ? Force est de constater que ce n'est pas le cas. Depuis 2012, en France, les entreprises ont vu leurs impôts baisser de 30 milliards d'euros, les ménages ont vu les leurs augmenter de 20 milliards.

Au passage, l'impôt sur les sociétés rapporte aujourd'hui six fois moins que la TVA. Il est, de plus, un impôt régressif car il frappe plus les PME, votre boucher, votre plombier, que les entreprises du CAC 40. En effet, c'est bien cela, le sujet. Sous couvert de réduction de la dette, nous avons en fait une aide sans précédent pour certaines entreprises. Serait-ce bénéfique pour l'emploi ? Permettez-nous d'en douter. Si nous prenons l'exemple d'un grand groupe pharmaceutique présent sur notre bassin d'emploi, il bénéficie en un an de crédits d'impôts équivalents à deux années de budget de notre Ville, tout en supprimant depuis des années des milliers d'emplois.

Mais entre Villes, nous ne sommes pas non plus traitées à la même enseigne. Lors du débat budgétaire à l'Assemblée, il y a eu un échange instructif autour d'un amendement du député communiste Nicolas Sansu. Celui-ci portait sur la non compensation intégrale par l'État de l'exonération d'impôts locaux pour les plus démunis, mesure juste au demeurant, mais qui, de fait, impacte les finances communales, et en particulier celles des communes populaires les



plus pauvres. Un exemple : Vierzon, ville de ce député, perd 4 % de ses recettes, Neuilly, 0,04 %, 100 fois moins. Comme l'a conclu le député socialiste Puponi, ces mesures pèsent de fait sur les plus pauvres. Pour donner un dernier élément du contexte national, car j'aimerais revenir à Choisy, le président de la commission des Finances, le député Gilles Carrez, du même bord politique que l'Opposition municipale, a lors de ce débat tenu des propos bien inquiétants : la poursuite de la baisse des dotations se fera.

Face à cela, construire le budget d'une commune populaire comme la nôtre n'est pas un exercice facile, entre d'un côté notre volonté de répondre aux besoins des citoyens et, d'un autre, d'avoir des finances saines, équilibrées, ne mettant pas en danger l'avenir.

Alors, que faire ? Nous avons entrepris depuis des années, et encore de manière plus intense dans ce mandat, un travail pour réaliser des économies. Il faut constater aujourd'hui que nous sommes arrivés au bout. Cela ne veut pas dire que nous allons relâcher notre vigilance sur l'utilisation de l'argent public, sur l'efficacité des dépenses, mais serrer encore plus les cordons de la bourse pourrait conduire à supprimer des services, des activités utiles sur cette ville.

Voulons-nous, comme dans certaines communes du Val-de-Marne, aller vers la diminution du service public, qui est le premier patrimoine de tous les citoyens et notamment de ceux qui n'ont rien d'autre ? Je prendrai deux exemples. Voulons-nous, comme à Chennevières, supprimer les classes transplantées ? Ou peut-être aurions-nous dû laisser les parents et les enseignants se débrouiller quand l'association qui gérait les études du soir a arrêté cette activité ? C'est ce qui s'est passé à Maisons-Alfort.

Je constate que les Villes qui ont cette attitude d'affaiblissement du service public sont très souvent des Villes de droite, dans notre département, des Villes gérées par des amis de l'Opposition municipale. Au passage, ce sont ces communes qui, pour la plupart, ne respectent pas la loi sur les 25 % de logements sociaux, ne jouant pas la solidarité territoriale, indispensable quand on connaît la crise du logement.

Fallait-il encore demander des efforts supplémentaires au personnel communal ? Nous ne le croyons pas. Nous n'oublions pas que sans fonctionnaires territoriaux, une commune ne peut pas fonctionner et je veux ici, au nom de notre groupe, les saluer pour la qualité de leur travail, leur engagement pour le service public. N'oublions pas non plus que leurs salaires ont été gelés pendant des années. Et certains voudraient leur serrer encore un peu plus la ceinture – je pense à ceux qui envisageaient de toucher à la prime annuelle.

Avons-nous une baguette magique qui générerait des recettes miracles ? Là aussi, les faits sont têtus. Prenons un exemple, le coût de la restauration collective, qui, je le rappelle, sur notre Ville, n'est pas uniquement scolaire. Au final, le prix de revient réel, à périmètre comparable, est d'environ 4 euros et non de 14 comme évoqué ici ou là. Faire des économies sur ce poste budgétaire devient, par là-même, plus ardu, vous en conviendrez.

Sur ce sujet, ce que nous voulons, c'est continuer à travailler ardemment pour arriver à une restauration collective avec plus de bio, plus de circuits courts, dans le respect de l'emploi et avec une maîtrise des coûts, par exemple en adhérant à un syndicat intercommunal.

Au passage, le vrai combat qui devrait réunir citoyens et élus serait de pousser la Région, dirigée par Madame Péresse, à faire marche arrière sur une décision récente. La Majorité de droite régionale a réduit les subventions aux structures engagées dans la filière bio. Le pôle Abiosol, qui œuvre à la réalisation du plan bio en Ile de France, a perdu 55 % de ses subventions. Alors, menons ce combat ensemble, y compris avec l'Opposition, contre cette

décision inique qui va handicaper les collectivités qui, comme nous, veulent avoir plus de bio et de circuits courts dans leur restauration collective.

Alors, oui, ce budget comporte finalement une augmentation de l'emprunt, j'y reviendrai, mais aussi des impôts. Rappelons, cela a déjà été dit, que notre Ville n'a pas augmenté ses taux depuis de nombreuses années et a des niveaux d'abattement très élevés.

Rompons-nous avec une promesse électorale ? Certains, par facilité, je l'ai entendu, diront que oui ou l'ont déjà dit. Allons plus au fond des choses. Entre la campagne électorale pour les municipales de 2014 et aujourd'hui, les règles ont changé. Qui peut prétendre jouer – je vais faire un peu d'humour – à la belotte avec les règles du tarot ? Quel athlète, qui s'est entraîné pendant des années pour le 100 mètres, pourrait concourir au marathon ? Alors, oui, les règles ont changé. Comme l'a dit à l'Assemblée un député socialiste du Val d'Oise lors d'un débat sur les compensations, on demande aux communes de payer des décisions prises par le Gouvernement. Louis XV aimait augmenter les impôts, mais avant tout pour satisfaire ses plaisirs personnels : agrandir son château à Choisy... en tout cas rien pour le peuple.

Pour notre part, augmenter les impôts n'est pas une satisfaction, conscients du poids supplémentaire que cela va faire porter sur les habitants de notre ville quand on connaît la composition sociale de celle-ci. Nous sommes, oui, je le répète, pleinement conscients de ce choix compliqué et il n'est pas la peine de nous faire la leçon, surtout quand cela vient de tous ceux qui, depuis des années, ont été aux commandes de notre pays.

Si l'on prend les chiffres de l'Observatoire des inégalités, notre pays compte entre cinq et neuf millions de pauvres, selon le seuil choisi, un million de plus en 10 ans. Je pourrais aussi évoquer les quatre millions de mal-logés. Cela ne nous satisfait pas non plus d'augmenter le niveau de l'emprunt. Cela nous est possible car la gestion saine de notre ville depuis des années, avec une dette raisonnable, nous laisse des marges de manœuvre, mais nous disons « attention à ne pas tomber dans la facilité en augmentant démesurément l'emprunt », pour au moins deux raisons. Tout d'abord, qui dit emprunt dit intérêts et le remboursement de ceux-ci impacte de fait le budget communal. Mais il y a une deuxième raison : l'emprunt passe sur les générations futures ainsi que sur les prochaines équipes municipales et leur capacité à investir.

Pour nous ce budget répond aux besoins des Choisyens. Il a une véritable ambition que l'on pourrait résumer par deux choses : répondre aux questions du quotidien mais aussi continuer à développer cette ville.

Répondre aux questions du quotidien, c'est aller plus loin dans l'entretien de la ville, à la fois sur la propreté mais aussi sur la nécessaire préservation de notre patrimoine. Les deux sont indispensables. Une remarque sur le premier aspect : nous devons amplifier le travail d'éducation, de conviction pour développer autour de ces questions de propreté une plus forte citoyenneté. Il y a là un gisement réel d'économies si tous ensemble nous développons le respect de notre cadre de vie.

Préserver notre patrimoine commun est également majeur dans l'entretien de la ville. Nous avons beaucoup investi et nous continuerons mais les équipements publics créés doivent continuer à bénéficier d'un entretien digne de ce nom. Nos gymnases par exemple ont besoin d'un bon rafraîchissement. On peut penser également au nécessaire entretien de la voirie.

La deuxième chose majeure sur le quotidien de nos concitoyens est l'état désastreux de notre réseau électrique d'éclairage public. Il y a urgence à engager des travaux très importants. Nous aurions certainement pu être plus actifs sur ce dossier dans les mandats précédents. Aujourd'hui, c'est incontournable et le budget en prend la mesure.

Répondre aux besoins du quotidien c'est aussi maintenir, développer nos politiques publiques dans des domaines aussi variés que logement, culture, sports, santé, enfance, petite enfance, jeunesse, développement durable, etc. Oui, nous avons eu raison et nous devons continuer de financer fortement le centre municipal de santé. Oui, nous devons continuer à avoir une politique culturelle largement développée et, franchement, lorsque l'on voit le succès de nos médiathèques ou de notre conservatoire, je crois que nous avons fait les bons choix. Je pourrais en dire autant sur le sport.

L'enfance reste elle aussi dans ce budget une priorité. Nous pourrions ensemble faire le compte du nombre de classes ouvertes sur ce mandat et sur le précédent, noter que nous avons ouvert la maternelle Wallon, l'élémentaire Mandela, développé le numérique dans les écoles, mis en place des NAP de haut niveau. Mais avant d'entrer à l'école, les familles doivent pouvoir trouver des modes de garde nécessaires et ce budget porte aussi cela. Rappelons pour tous qu'il y a un mois, une nouvelle crèche municipale a ouvert et que nous avons participé de manière importante au lancement d'une crèche privée en y réservant des berceaux. Ce ne sont là que quelques exemples des services offerts à la population que ce budget permet de continuer à maintenir.

J'aurais pu en aborder beaucoup d'autres mais je vous renvoie tous au numéro spécial du Choisy Info, bilan 2016, que nous avons déjà tous bien lus.

Mais nous ne pouvons pas nous contenter de gérer l'existant. Cette ville doit continuer à se développer. De Fernand Dupuy à Didier Guillaume, en passant par Louis Luc et Daniel Davisse, les maires de Choisy-le-Roi ont toujours eu cette volonté d'aller de l'avant.

Notre groupe, et cela ne surprendra personne, est aussi dans cet état d'esprit. Oui, nous devons continuer à investir pour répondre au développement démographique de notre ville. Investir est aussi créateur d'emplois, entre autres dans le secteur du BTP.

Rappelons que les collectivités de notre pays réalisent 70 % des investissements et que sur cet ensemble, les communes en réalisent les deux tiers. Choisy-le-Roi continuera à investir et ce budget le permet. J'évoquais l'éclairage public mais nous ouvrirons une nouvelle école maternelle en septembre, la Maison de la jeunesse doit trouver de nouveaux locaux, en conformité avec notre ambition pour les jeunes de Choisy-le-Roi, un gymnase est en projet dans le quartier des Hautes-Bornes. Sur ce plan-là aussi, ce budget est ambitieux. Si la propreté et l'éclairage public sont des choses visibles pour les citoyens, la construction de nouveaux équipements publics, la rénovation d'un parc comme nous allons le faire à Thorez sont aussi des éléments majeurs et visibles d'une ville qui bouge. Et puis, la vie de cette ville ne s'arrêtera pas le 31 décembre 2017. Nous devons penser à l'avenir, je pense par exemple à l'importante opération qui se prépare sur les quartiers Sud, la rénovation des Troènes sur les Gondoles Nord, les perspectives autour de l'avenue de Villeneuve Saint-Georges et, bien évidemment, l'avenir du quartier du Lugo. Dans ce quartier, la construction d'une école sera indispensable, soit un coût entre 10 et 15 millions d'euros.

Alors, oui, les choix budgétaires 2017 permettent de répondre aux besoins de cette année mais sont aussi porteurs d'avenir. Nous devons tous en être conscients, une ville se gère dans la durée. Ces choix, je le répète, se font malgré tout pour une partie d'entre eux sous la contrainte de choix absurdes. Non, l'austérité ne construit rien, l'austérité pénalise les générations futures et nous serons toujours en première ligne pour la combattre.

Ce budget 2017 permet de continuer nos politiques sociales, écologiques, citoyennes, au service de toutes et tous, permet de continuer à développer une ville où chacun doit avoir sa place, une ville portée vers l'avenir, toujours plus respectueuse de l'environnement, une ville ouverte et non, comme le souhaiterait l'Opposition, repliée sur elle-même.

Pour toutes ces raisons, notre groupe, M. le Maire, votera sans réserve ce budget. Je vous remercie.

**Mme BARON** : C'est dans un contexte d'incertitudes où le Président de la République, François Hollande, ne tient plus les rênes que les contribuables français souffrent d'une instabilité fiscale chronique. En roue libre, les députés socialistes votent des hausses de taxes d'un côté et, dans la foulée, une baisse d'impôt sur le revenu de l'autre côté. Ce Gouvernement a joué un rôle néfaste en affaiblissant notre croissance avec ses hésitations et a marqué les contribuables par le prélèvement, durant ce quinquennat désastreux, de 35 milliards d'euros d'impôts supplémentaires sur les particuliers.

Aussi, utiliser encore ce levier fiscal sur les Choisyens en augmentant les taux d'imposition des taxes locales, ce n'est tout simplement pas possible pour les ménages, Choisy-le-Roi étant déjà en queue de peloton des 47 communes, avec les taxes les plus fortes. Cette fiscalité de taxes pénalise fortement la classe moyenne et il est faux de croire que le transfert de charges libère le citoyen car peu importe que ce soit la commune où le Territoire, c'est évidemment toujours le même qui paye.

Dans ce budget primitif, on constate grosso-modo que les dépenses réelles de fonctionnement à caractère général augmentent. Les charges exceptionnelles augmentent de 121,73 %. Il y a dans ces charges une subvention d'équilibre au budget annexe des parkings et la rénovation technique du parking de la mairie. Les nouveaux emprunts et dettes sont importants, d'où l'intérêt que nous devons avoir, comme je l'ai dit la dernière fois, de mesurer nos engagements pour la gestion de la dette en visant à réduire l'encours.

Les charges de personnel seront stables jusqu'à l'augmentation du point d'indice, en février 2017. À ce titre nous faisons le même constat, en effet, qu'il faut veiller à mieux payer les personnels.

Le coût de l'énergie devrait logiquement baisser, en rapport avec le système d'économie d'énergie mis en place par la municipalité pour l'éclairage public.

Parmi les nouvelles dépenses, la crèche multi-accueil, qui promet de tripler ses recettes. L'accroissement plus rapide des dépenses que les recettes est constant en section de fonctionnement. Je mentionne qu'il est renforcé par la baisse des dotations de l'État.

On nous annonce la création d'un groupe de travail pour faire respecter les espaces publics que voudrait mettre en place la municipalité. Cela est louable, cela a un coût mais ce ne sera à notre avis pas efficace pour s'attaquer aux causes profondes.

J'aurais tendance à penser qu'il faut déplacer les lignes au niveau de l'efficacité que donnerait la formation de ce groupe de travail car les incivilités en matière de propreté et d'hygiène ont monté en intensité ces derniers temps dans la ville

La Ville a besoin de professionnels pour assurer la tranquillité des Choisyens. Le groupe de travail ne réduira pas les vols ni les dégradations, ni les violences envers les personnes qui augmentent dans la ville. Même en sanctionnant, cela ne suffit pas. Les trafics de stupéfiants continueront de se développer au grand jour. La sécurité est un enjeu majeur et seul des professionnels pour ce poste seront efficaces. Il faudra bien se résoudre, à notre avis, à mettre en place une police municipale que nous avons d'ailleurs toujours proposée et que la population attend depuis des années.

Ce budget ne répond pas pour nous aux aspirations de tous les habitants. C'est un budget que nous n'allons pas approuver, un budget avec lequel il faudra composer et qui ne préserve toujours pas l'activité commerciale ni l'emploi dans la ville.

À propos de la formation, qui est pour nous une des priorités, nous avons noté que l'action émanait de la région Île-de-France de Madame Péresse, qui a initié un dispositif passerelle entreprises avec le PLI. Ce dispositif organisera des formations gratuites, rémunérées et qualifiantes et apportera une qualité supplémentaire aux nombreux demandeurs d'emploi ainsi qu'une aide pour leur parcours professionnel. Cela, c'est une grande avancée et un effort important qu'il faut saluer. Mesdames et Messieurs, au nom de notre groupe, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

**M. le Maire** : Merci. Je n'ai pas d'autres inscrits dans ce débat. Avant de passer aux trois votes sur le budget principal, le budget annexe des parkings et les taux d'imposition, permettez-moi quelques remarques au regard de ce que j'ai pu entendre ici ou là.

La première remarque est pour vous dire que je suis fortement déçu des interventions de l'Opposition, je m'attendais à mieux. C'est peut-être parce que la volonté politique et les choix que nous venons de réaffirmer, laissent peu de prise à la critique. Je pense qu'à travers, notamment, les interventions des différents groupes de la Majorité, vous avez pu voir que chacun, à sa manière, a pu énoncer l'ensemble des projets qui sont les nôtres ou des propositions qui continuent à avancer sur la Ville.

« Ville pas attractive » et d'un autre côté « densité insupportable ». Je vois là une certaine contradiction, sachant que nous avons plus de 2 600 nouveaux Choisyens inscrits sur les listes électorales au 31 décembre, ce qui correspond à un peu plus de 11 à 12 % du corps électoral de Choisy-le-Roi. Oser dire que la Ville, de ce point de vue, n'est pas attractive est assez paradoxal.

J'entends aussi, de la part de l'Opposition, « quelle action ? ». J'ai même entendu le mot « rien ». Quel manque, quand même, de crédibilité, pour oser dire une chose pareille, et puisque l'on m'invite à aller devant les Choisyens, cher Jean-Marc, bien évidemment que je n'y avais pas pensé ! Oui, nous allons aller devant les Choisyens, présenter ce budget et non seulement ce budget mais ce qu'il représente et ce qu'il va représenter pour l'évolution de la Ville. Depuis le début de cette mandature, le nombre de fois où nous sommes allés devant les Choisyens pour leur présenter nos démarches, nos projets, est assez important et cela va continuer pour leur montrer à quoi sert chaque euro sur notre Ville. Il me semble que je l'avais dit lors du débat d'orientation budgétaire, que chaque euro doit avoir une importance et doit répondre à des besoins ou à une volonté d'améliorer la vie sur Choisy-le-Roi.

Je suis étonné aussi par l'analyse et surtout la non-écoute parce que le nombre d'actions a été largement mentionné. Oser dire que la politique de gauche est sans cesse une démarche d'augmentation des impôts ne s'applique pas à notre commune puisque pendant 10 ans il n'y a pas eu d'augmentation des taux. Peut-être avons-nous fait une erreur de ce point de vue. Peut-être aurions-nous dû, comme beaucoup de communes, quelles que soit leurs orientations politiques, faire le choix d'augmenter nos impôts tous les ans de 2 %.

Cela n'a pas été notre volonté et si aujourd'hui nous sommes dans cette démarche de réfléchir à augmenter les taux de 3 %, vous vous doutez bien que ce n'est pas une décision prise au hasard pour se faire plaisir entre nous. C'est une décision qui est réfléchie, analysée, débattue et qui correspond en effet, comme l'a dit mon ami et camarade Laurent Ziegelmeier, à une volonté de réfléchir jusqu'à l'échéance de la fin du mandat, et après le mandat, au regard de l'ensemble des démarches qu'il nous reste à faire.

C'est donc une démarche responsable, qui ne veut renoncer à rien, qui est sur une évolution nécessaire de la Ville, une démarche ambitieuse, solidaire, qui est évidemment tournée vers les Choisyens.

J'ai entendu que cette hausse était insensée. Ce qui aurait été insensé, c'est de laisser en état là où nous en sommes aujourd'hui et d'être dans une situation fâcheuse et difficile dans les années à venir. Par conséquent, non, ce n'est pas insensé, c'est responsable et j'attends beaucoup, et avec énormément d'impatience, de savoir quels sont les taux qui vont être votés par les communes d'à côté. On dit que Choisy-le-Roi est dans une tranche haute. Il faut couper court à cette légende. Demandez les chiffres sur le Territoire, sur les 24 communes ou allez chercher les chiffres sur l'ensemble du département du Val-de-Marne. Voulez-vous que je vous parle de Joinville ? Voulez-vous que je vous parle de Créteil ?

A Saint-Maur, par exemple, ils sont au-dessus de nous pour la taxe d'habitation, un peu en dessous pour la taxe foncière. Oui, mais ils ont combien de dettes ? Voulez-vous que nous parlions de la dette de Saint-Maur ? Je ne veux pas cela, je ne veux pas que Choisy-le-Roi soit une ville endettée et l'ensemble de la Majorité municipale assume ses responsabilités pour faire en sorte que demain nous renforçons nos capacités à intervenir sur l'espace public, en développant notamment et de manière significative l'investissement sur l'éclairage public, sur les interventions de voirie, en accroissant également en termes de fonctionnement notre capacité sur les questions de médiation, sur les questions de prévention, sur les questions de surveillance, sur les questions, aussi, de verbalisation. Ce ne sont pas des gros mots pour moi et il faut que nous avancions fortement dans ces domaines.

C'est une question de maîtrise, aussi, de nos dépenses et nous allons poursuivre nos efforts. La Direction générale et l'ensemble des chefs de service savent que nous voulons tenir cet objectif et je les remercie du travail qu'ils font sur cette stabilisation des dépenses d'ordre général. La rigueur, oui, c'est la nôtre, c'est aussi notre volonté et c'est pour cela que nous voulons travailler à la mutualisation ou à la réorganisation de certains services. C'est pour cela aussi que nous voulons poursuivre nos travaux en régie. On ne dit jamais assez, aujourd'hui, tout le travail qui a été fait en régie, notamment à la crèche Eiffel, notamment au conservatoire, à la Tannerie, sur les vestiaires à Jean Bouin, et qui sera fait sur les autres vestiaires de rugby à Jean Bouin. Il faut aussi des moyens pour nos services.

Nous voulons être dans une démarche d'un recours modéré, aussi, à l'emprunt. Je pense que c'est important d'avoir une vision parce que, cher Jean-Marc, le budget n'est pas que le budget 2017 et les taux que nous votons vont courir. C'est donc aussi pour réfléchir à demain, dans le cadre d'une démarche importante de provisions pour nos investissements et c'est une garantie pour nos actions d'aujourd'hui mais aussi pour celles de demain et pour les améliorer.

Des évolutions, il y en a dans la Ville. Les Choisyens les voient mais il ne faut pas s'arrêter, il faut continuer à avancer. C'est ce que nous voulons faire avec ce budget que je vous invite maintenant à voter.

#### Vote du budget principal :

*La délibération n°1 est adoptée à la majorité (11 contre).*

#### Parking :

*La délibération n°2 est adoptée à la majorité (1 contre).*

#### Vote des taux :

*La délibération n°3 est adoptée à la majorité (11 contre).*

**M. le Maire :** Je vous remercie. Nous poursuivons donc le déroulement du Conseil avec les sujets qui ont été abordés à la commission Travaux-urbanisme-cadre de vie-développement

durable. Madame la Présidente, il y avait, je crois, un certain nombre de sujets à soumettre à la discussion.

**Mme CATOIRE** : Sur l'ensemble des points abordés lors de la commission, deux points ont soulevé quelques questions. Le premier point, qui est un détail, concerne la convention d'occupation du domaine public par la STRAV. Il a été demandé une élévation du petit bâtiment qui va être construit au fond du square. Les services ont répondu que ce bâtiment serait masqué par la végétation mais nous tenons tout de même à avoir une élévation pour savoir à quoi allait ressembler ce bâtiment.

Le deuxième point, qui a soulevé plus de questions, concerne l'adhésion à la compétence optionnelle Vélib' puisque la note, outre la proposition d'adhésion, fait part de l'implantation de trois stations sur Choisy-le-Roi. Est-ce que l'approbation de cette note valide obligatoirement le nombre de stations et leur implantation ou cette implantation pourra-t-elle être discutée par ailleurs ?

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### → 4. Adhésion à la compétence optionnelle

**M. le Maire** : Merci, Madame Catoire. Nous allons commencer par cette note que vous venez d'évoquer, concernant l'adhésion à la compétence optionnelle Vélib', avec des éléments d'information et des réponses données à la commission. Je donne la parole à Ali Id Elouali.

**M. ID ELOUALI** : Cette nouvelle année commence par les votes sur le budget mais aussi par cette délibération qui traduit notre engagement et nos ambitions pour faire de cette ville une ville également durable où les modes de circulation alternatifs à la voiture ou au tout-voiture soient également développés et au premier chef la place du vélo.

La présente délibération porte sur l'adhésion de notre Ville au syndicat mixte Autolib et Vélib' Métropole afin de pouvoir bénéficier de services rendus par ce dispositif qui, je le précise, est le plus important dispositif de service de vélo en libre-service.

Je rappelle très rapidement quelques aspects descriptifs, le premier concernant les modes de financement et de participation de la Ville. La Ville doit contribuer au financement du restant à charge du service, dont le coût sera estimé après déduction du prix du marché des recettes des usagers et des subventions. Vous comprenez donc bien que nous sommes face à quelques inconnues, je le dis en toute transparence. Pour autant, je dois quand même dire qu'actuellement les estimations oscillent entre 20 et 35 000 euros par station à l'année et qu'à titre de comparaison, le coût de fonctionnement du Vélib' actuel s'établit à 26 000 euros à l'année.

Il est proposé l'intégration mesurée du territoire de Choisy-le-Roi au Vélib' 2 – c'est ainsi qu'on le désigne – avec trois stations, une sur l'avenue de Lugo, une sur l'avenue Jean-Jaurès et une sur les Gondoles. Évidemment, le choix de ces stations est d'abord en cohérence avec notre schéma de mobilité locale et vient en complément des équipements existants, à savoir la gare, pour faire en sorte qu'il y ait un pôle intermodal renforcé, à savoir l'itinéraire cyclable qui est sur Jean-Jaurès et à savoir enfin, concernant les Gondoles, le projet d'élargissement du pont qui est également à l'étude.

Au-delà des aspects descriptifs de cette action, ce service décline concrètement l'un des engagements de l'agenda 21 de développer, comme je le disais en préambule, des alternatives écologiques au tout-voiture sur notre ville. Il vient donner corps à notre schéma

local des itinéraires cyclables adopté en juin 2015 et vise également à impulser la dynamique des déplacements à vélo dans notre ville en complément des réalisations existantes ou à venir. Je pense, et il est important de s'en souvenir, aux pistes cyclables qui accompagnent l'arrivée du tram et du TZEN 5. Je pense également à l'Eurovéloroute n°3 qui traverse le quartier du Port. Je pense aux itinéraires cyclables prévus dans le quartier des Gondoles, pour lesquels des études sont engagées. Je pense, je viens de le citer, à l'élargissement du pont de Choisy pour y intégrer une piste cyclable et je pense aussi aux 120 abris vélos réalisés par le Département, qui essaient çà et là dans la ville, ou encore, et vous l'avez peut-être lu dans le Parisien, à cette aire de repos qui est une première dans son genre dans la région parisienne et qui sera installée par le Département de nouveau, tout au long de la Seine sur l'eurovéloroute n°3.

Au-delà des aspects techniques, opérationnels et descriptifs, cette action, cette adhésion à Vélib' ainsi que toute la dynamique de réalisation d'équipements que je viens de citer a été accompagnée tout au long par une dynamique d'appropriation citoyenne, je pense notamment au travail qui a été mené dans le cadre du Forum 21. Le choix même de ces trois stations s'est fait en complément de ce qui a été réalisé avec les citoyens dans le cadre de leur participation au Forum 21.

Cette action vient comme une contribution de notre Ville à la lutte contre la pollution, à la lutte contre l'engorgement routier et une action en faveur de l'apaisement de la circulation et de la valorisation de l'espace public. Elle vient confirmer l'ambition que nous portons pour faire de Choisy-le-Roi une ville durable et agréable à vivre.

Vous l'aurez compris, je fais le parallèle avec le budget qui a été voté. C'est en cela aussi que ce budget a un sens dans la vie au quotidien des Choisyens, dans la mesure où, si vraiment il y a encore des inconnues en termes tarifaires, il y a pourtant un constat sur lequel nous pouvons être d'accord, c'est notre connaissance de ces attentes qui émergent des citoyens pour faire en sorte que Choisy-le-Roi soit aussi une ville cyclable. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. Il y a deux demandes d'intervention, de Vasco Coelho et de Jean-Marc Briennon.

**M. COELHO :** Je voudrais avoir une précision sur le coût des stations. En commission, nous avons entendu dire que c'était entre 20 000 et 25 000 euros et ce soir, j'entends 35 000. Je voudrais donc bien savoir ce qu'il en est.

**M. le Maire :** Je propose que l'on prenne aussi la question ou l'intervention de Monsieur Briennon avant de donner des éléments de réponse.

**M. BRIENNON :** C'est plutôt une bonne approche que cette volonté d'adhérer au syndicat Vélib'. Je pense que c'est en effet une option dans le déploiement des circulations douces et du vivre en ville qui est intéressante et qui a fait ses preuves sur Paris et sur la toute petite couronne. Sur le principe, je suis plutôt favorable à cette idée. Au-delà de cela, j'ai un certain nombre d'interrogations. La première relève de ce que l'adhésion à Vélib' emporte nécessairement l'adhésion à Autolib en tant que compétence obligatoire, tel que c'est écrit dans la note de présentation de la délibération. Cela m'ennuie un peu parce que cela va à l'encontre des objectifs que nous poursuivons et surtout parce que Autolib porte une dette assez colossale à laquelle je ne souhaite pas que l'on associe la ville de Choisy-le-Roi.

Sur le second point la délibération n'est pas très claire. Je remercie beaucoup Madame Loridant qui a fait une réponse extrêmement détaillée sur les questions que je m'étais posées en commission. Néanmoins je souhaite que l'on dissocie de façon extrêmement claire le fait d'adhérer à Vélib' et l'emplacement définitif des stations. J'entends bien et j'ai compris que l'on



devait préciser le nombre de stations que la Ville de Choisy-le-Roi souhaitait déployer sur l'année 2017. Au-delà de cela, je pense que les propositions que vous faites en termes d'emplacement ne sont pas du tout adéquates avec l'organisation spatiale de la ville et qu'elles sont beaucoup trop centrales pour être pertinentes, qu'elles nécessitent une vraie réflexion. Je souhaite donc que ces emplacements fassent l'objet d'une décision commune, partagée, à laquelle tous puissent être associés. J'en profite au passage pour rappeler qu'il y a un véritable effort à conduire sur la ville concernant les pistes cyclables, leur isolement du flux de circulation. Aujourd'hui, encore et beaucoup trop souvent, dans un certain nombre d'emplacements elles sont occupées en particulier par des voitures en stationnement. C'est une situation que je pense que nous ne pouvons plus admettre et contre laquelle je souhaite que des mesures très fermes soient prises, en particulier en termes de relevés rapides des infractions dans ce domaine.

**M. ID ELOUALI :** S'agissant de la question de Monsieur Coelho, pour l'instant nous sommes sur des fourchettes estimatives. J'ai bien rappelé que nous étions entre 20 000 et 35 000 euros à l'année. Nous sommes sur des inconnues et certaines choses vont se préciser en mars, une fois que le marché sera attribué.

De toute façon, nous avons pris en compte le plafond dans notre PPI, à savoir 35 000 euros à l'année et c'est ainsi que nous avons fait des estimations. Je le dis, nous sommes bien conscients qu'il y a encore des inconnues, qui sont partagées quasiment par toutes les villes. Pensez par exemple aux villes qui ont profité « gratuitement » de ce service, à qui on demande aujourd'hui de passer à la caisse et qui ne peuvent pas reculer. On peut donc voir un peu les aspects positifs d'une situation qui n'était pas favorable à la Ville.

Je dois rappeler qu'au départ Choisy-le-Roi ne faisait pas partie du périmètre retenu par l'APUR. C'est très important. C'est grâce au fait que la Ville a démontré à l'APUR sa volonté qu'il y ait des itinéraires cyclables à travers ce schéma de mobilité locale, à travers la détermination des élus pour amener et installer Vélib', qu'elle a été intégrée finalement dans le périmètre retenu.

La fourchette financière reste la même et les choses seront beaucoup plus précises une fois que le marché sera attribué.

Pour répondre aux remarques de Monsieur Briennon, s'agissant de la première question concernant les emplacements, nous sommes encore une fois sur des estimations et nous n'en sommes pas encore à l'emplacement précis. Bien sûr, nous reviendrons s'il le faut devant les citoyens, comme nous le faisons même dans le cadre du Forum 21 mais en toute logique, je pense que vous avez été sensible à mes arguments concernant la cohérence avec les équipements existants. Pour la gare, que ce soit sur Jean Jaurès, même si on ne sait pas exactement où, que ce soit au débouché du pont avec le tramway, c'est logique, et que ce soit du côté de Lugo en cohérence avec le quartier qui va voir le jour mais en cohérence avec le TZEN et aussi, je tiens à le préciser, avec Maisons-Alfort, et, plus loin, Vitry qui sont aussi adhérents. À vue d'œil, cela me semble avoir un sens même s'il est possible bien sûr d'avoir un affinage.

S'agissant de votre remarque concernant l'état des itinéraires cyclables qui sont jonchés de voitures, je la partage et je le regrette autant, voire plus que vous. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Je pense qu'il faut partir ainsi, sachant cela correspond en effet à un maillage, comme tu viens de l'évoquer, et de plus, les stations peuvent être transportées. Si nous nous apercevons, dans une démarche d'évaluation, que cela ne correspond pas automatiquement à des flux de passage ou qu'elles ne sont pas adaptées sur ces secteurs, il est possible de les déplacer. C'est aussi ce qui est intéressant dans la démarche et je crois que démarrer avec

trois stations semblent à la fois prudent et judicieux. Nous pourrions voir ensuite s'il y a un développement possible.

**Mme BARON** : Pendant la commission je n'ai pas posé de question. L'utilisation du vélo n'est pas pour me déplaire. En ce qui concerne l'aspect occupation du sol, nous avons une belle piste cyclable mais les jours de marché, c'est toujours bloqué parce que les stands sont carrément dessus.

J'ai l'ambition aussi que ce service public amènera peut-être de l'emploi, en priorité pour les Choisyens.

**M. le Maire** : En ce qui concerne le marché, la commission et le conseil citoyen des marchés travaillent à une nouvelle réimplantation sur le secteur Victor Hugo, bien évidemment, sur le principe de l'utilisation à terme de la piste cyclable et de l'arrivée de la passerelle sur le pont.

**M. BRIENNON** : Je suis désolé, Monsieur Id Elouali, vous n'avez pas répondu à ma première question concernant la compétence obligatoire Autolib. J'en profite pour dire à nouveau que selon moi cet emplacement des stations n'est pas opportun. On ne peut pas en mettre une au débouché de la passerelle aux Gondoles, une de l'autre côté du pont et une au Lugo, à cinq minutes à pied. L'intérêt du service Vélib' c'est aussi de déployer les moyens de transport sur la ville. Je m'étonne, sachant l'attachement que vous avez pour ces quartiers de Choisy Sud. Comment font les gens ? Que faites-vous des Gondoles dans les emplacements qui sont éloignés ? L'intérêt du service Vélib' c'est aussi d'avoir un maillage territorial important sur la commune. Je souhaite et je réitère très fortement la demande que cela fasse l'objet d'un choix séparé, et pas à la marge.

**M le Maire** : Je ne veux pas que l'on entre dans ce débat, je pense qu'il faut que l'on engage cette phase et si, Monsieur Briennon, à l'usage, vous avez raison, soit nous redéployons des stations supplémentaires, soit nous les déplaçons. Nous sommes sur une démarche d'adhésion dans cette compétence optionnelle Vélib'. Je dis bien qu'il s'agit de Vélib', ce n'est pas Autolib.

**M. ID ELOUALI** : Monsieur Briennon, vous qui êtes souvent soucieux de la réussite d'un modèle économique d'une opération, vous citez Autolib. Vélib' tient, et nous y tenons aussi, à ce qu'il y ait une réussite de ce modèle. On ne peut pas prendre le risque de trop déployer Vélib' loin de la densité de l'hyper centre. Je vous apporte quatre arguments qui sont tous aussi fondés l'un que l'autre, sur la cohérence avec le schéma de mobilité, sur la cohérence avec les équipements, sur la possibilité, comme M. le Maire vient de dire, de les déplacer et sur la cohérence en termes de modèle économique. Je ne vois pas comment je pourrais vous convaincre davantage.

**M le Maire** : Monsieur Panetta, et ensuite je propose que l'on passe au vote.

**M. PANETTA** : Je veux juste dire que nous allons voter cette délibération. S'il y a beaucoup de vélos dans Choisy, cela ne me dérange pas, au contraire, même s'il faudra peut-être mettre le bandana parce que dans l'état actuel des choses, c'est vraiment être kamikaze que de faire du vélo à Choisy-le-Roi.

J'ai une autre proposition un peu plus sérieuse. Je le vote par principe, mais pas comme une priorité du point de vue des besoins de la Ville aujourd'hui. En tant que priorité, je pense aux piétons et aux trottoirs. On ne peut pas vivre dans une ville où il n'y a plus de trottoirs. Je demande donc à ce que l'on fasse aussi une étude pour voir si l'on peut payer les deux, de mettre des petites barrières sur tous les trottoirs pour en finir avec ces voitures qui ne sont même plus à cheval maintenant et qui ont carrément les quatre roues sur le trottoir, et dans 50 % de la ville, on voit les gens qui déambulent sur la route. Cela doit se terminer.

C'est uniquement cette réserve. Il me semble, puisque nous étions tout à l'heure dans le budget, qu'il faut donner des priorités. Si l'on peut faire les deux, tant mieux, mais si l'on doit choisir entre cela et sécuriser tous les trottoirs en mettant des barrières, comme je le vois dans beaucoup de villes de droite et de gauche, pour que les voitures ne puissent plus se garer sur les trottoirs, moi je choisirais d'abord les piétons.

**M. le Maire** : Je mets cette délibération au vote, simplement pour dire que l'arrivée du vélo et des circulations douces dans la ville, comme du transport en commun, vont créer des changements de mentalité et des modifications du rapport à la voiture. Ce sont des évolutions, mais dont nous verrons les résultats dans une dizaine d'années. J'invite tous ceux qui ont pu voir l'évolution de villes comme Strasbourg, comme Grenoble, comme Nantes, notamment, à observer la place maintenant des circulations douces dans ces communes qui ont fait des choix comme ceux que nous sommes en train de faire aujourd'hui. Cela a modifié fondamentalement le rapport de la ville aux piétons et aux usagers.

Je passe aux voix.

*La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.*

## **TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE**

→ **5. Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre le SEDIF et la commune de Choisy-le-Roi : occupation du sous-sol du domaine public square du 19 mars 192**

**M. le Maire** : Il s'agit d'une remise aux normes, en matière de canalisation, d'une convention avec le SEDIF. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.*

→ **6. Approbation de la convention d'occupation du domaine public à passer entre la commune de Choisy-le-Roi et la société STRAV**

**M. le Maire** : Je pense que cela demandait un élément de réponse ? Frédéric Tisler.

**M. TISLER** : Je voudrais signaler que le fait que la STRAV occupe l'emplacement sous l'autopont a eu comme conséquence le déplacement de l'arrêt du 103, qui est vraiment problématique. Lorsque les 103 ne font que s'arrêter à cet endroit pour déposer ou prendre des voyageurs, les dégâts sont limités mais cela amène un certain nombre de voitures à les doubler. Surtout, lorsque le 103 s'arrête à cet endroit pour un changement de chauffeur en laissant les moteurs allumés, la conséquence directe est que tous les riverains s'en plaignent, à juste raison. C'est un sujet qui a été abordé très souvent en conseil de quartier. Sans tout à fait être contre le fait de permettre à la STRAV de disposer d'une nouvelle ligne et d'un nouvel aménagement, il me semble quand même important que ce problème du 103 soit reconsidéré et que nous puissions, auprès du STIF, auprès des instances compétentes, continuer à défendre notre population qui, à cet endroit-là, très ponctuellement, subit une réelle nuisance.

**M. le Maire** : J'ai moi-même dans mes déambulations sur le quartier, lorsque je suis allé chez la coiffeuse en face, eu des réactions d'usagères, qui m'ont fait part de ce problème. Je pense qu'il faut le faire remonter à la RATP. C'est tout à fait en dehors de notre délibération, cher Frédéric, mais tu en as profité et d'ailleurs la transition est naturellement trouvée. Mme Baron.

**Mme BARON** : J'interviens quand même sur le fait que Madame la Présidente de la commission m'avait permis de profiter de cet ordre du jour pour évoquer l'installation des toilettes publiques dans la ville. C'est très demandé par les gens et je reçois même des courriers à ce sujet. Je voudrais donc savoir si c'est possible et Madame Catoire avait parlé de chiffrage. Je ne sais pas si elle a pu l'avoir ou pas.

**M. le Maire** : C'est une question qui est assez récurrente, qui est posée aussi par l'une des grandes organisations syndicales qui est à la Bourse du travail, et nous leur faisons régulièrement la même réponse. En matière de chiffrage, je ne sais pas si les services ont donné les éléments à Bernard Boivin.

**M. BOIVIN** : Pour avoir des toilettes de type DECAUX, il faut compter un investissement de 36 000 euros et un fonctionnement annuel de 24 000 euros. C'est donc quand même un coût important. Je sais aussi que par le passé il y a eu des expériences de Sanisettes à l'extérieur, qui ont causé pas mal de problèmes puisque l'on m'a dit qu'il avait été nécessaire d'en fermer. C'est donc un sujet assez délicat. Par ailleurs, il existe quand même des toilettes publiques, notamment au sein des parkings qui ont été rénovés, Jaurès et Orix. Il y en a également à la gare.

**Mme BARON** : Les toilettes sont fermées le soir, excusez-moi.

**M. le Maire** : Nous n'allons pas faire un débat sur les toilettes publiques à Choisy-le-Roi. Vous avez posé une question, vous avez eu des éléments de réponse. Je pense que nous allons nous arrêter là parce que la question est celle de l'approbation de la convention d'occupation des sols avec la STRAV. Monsieur Panetta, votre question concerne bien la STRAV ?

**M. PANETTA** : Oui, sur les Sanisettes, puisqu'ils conduisent longtemps, parfois trois à quatre heures. Je pense d'ailleurs que pour nous qui sommes ici parfois trois ou quatre heures, ce serait peut-être bien aussi d'en mettre une dans le Conseil Municipal, cela éviterait d'aller derrière. Cela dit, comme c'était dans notre programme et que tout à l'heure vous avez dit que pour expliquer l'augmentation des taux des impôts, nous allons aussi améliorer notre communication, parce que de nombreuses Choisyennes et Choisyens ont compris « anisette »...

**M. le Maire** : Merci pour cette intervention pertinente de début d'année ! Je soumetts au vote cette délibération.

*La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 7. Demande de subvention SIPPAREC pour des travaux de maîtrise de l'énergie éclairage public

**M. le Maire** : Sur ce point, il n'y a pas eu de débat en commission ? Je soumetts au vote cette délibération.

*La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 8. Signature d'un bail emphytéotique

**M. le Maire** : Il n'y a pas eu de débat en commission à ce sujet mais je propose néanmoins que Gabriel Roche puisse en dire quelques mots parce qu'il s'agit d'un projet qui remonte à

2012, si je me souviens bien et concernant lequel il y a aujourd'hui un certain nombre d'avancées. Je pense qu'il est important de le présenter.

**M. ROCHE** : Il y a en effet un historique et c'est un dossier qui est assez compliqué à faire avancer. C'est pourtant un projet très utile. Historiquement, il y a eu un échange entre l'ancienne médiathèque et l'ancienne gendarmerie, ce qui fait qu'aujourd'hui nous récupérons cette gendarmerie avec ce projet. Il s'agit d'un projet de résidence pour des gens en rupture d'hébergement. C'est en fait beaucoup plus précis parce qu'il faut entendre le mot « rupture » comme de l'habitat permettant d'accueillir des gens qui sont victimes de violences, à 99,9 % des femmes. C'est au regard de cette thématique qu'il a été compliqué de trouver un projet bailleur plus association qui puisse accompagner sur cette thématique, qui est très lourde et humainement très délicate.

Nous sommes dans une période où des associations du type de l'Armée du Salut, qui marchent sur du bénévolat, ont vraiment du mal à fonctionner, ce qui est un vrai souci, et n'ont pas pu avoir une solidité suffisante pour tenir ce genre de projet. Nous avons une autre solution, qui a été amenée par des partenaires que nous connaissons bien, Novigère, plus l'association AMLI qui gère la nouvelle résidence pour les jeunes actifs, et le Trait social qui est une association qui travaille avec Novigère avec qui elle fait un gros travail. Il se trouve qu'ils ont, sur cette thématique, une vraie compétence et qu'il y a des possibilités de mutualisation avec un autre centre qui sera au 12 de l'avenue Stalingrad.

Budgétairement, nous avons eu aussi beaucoup de problèmes. Quand nous cherchions à boucler le financement, avec le changement d'exécutif au Conseil Régional nous avons perdu le financement des PLAI, que Madame Péresse ne voulait plus financer. Le bailleur est donc retourné à la chasse aux financements, nous avons regardé comment nous pourrions essayer de contourner la difficulté, d'où le glissement vers la forme « accueil », pour être un peu plus large et pouvoir bénéficier d'autres financements. Surtout, la DRIHL, qui a compris le système et qui tient vraiment à la qualité du partenariat que nous avons d'une manière générale sur d'autres thématiques, qui est très « humaniste » – c'est quand même pour cela que nous sommes assez reconnus à Choisy-le-Roi – a décidé d'allonger son aide partenariale et aussi de permettre, grâce à ce financement, d'avoir un travailleur social.

Je voudrais donc vraiment me féliciter d'abord de la constance de ce projet, politiquement, sur notre ville. Depuis deux ans et demi que je suis élu, c'était à chaque fois possible, plus possible, à nouveau possible, etc. Je suis donc très fier d'annoncer que cette signature va être la première pierre pour sa réalisation et c'est une thématique sur laquelle nous avons besoin de travailler et d'apporter des solutions très concrètes. Merci.

**M. le Maire** : Avec, ensuite, la mise en construction qui devrait se situer dans l'échéance 2017-2019 et l'installation de femmes en rupture d'hébergement *in situ* avec mise en location début 2019. Avant de soumettre au vote cette délibération, je tiens à féliciter fortement le service Habitat, la Direction générale aussi, pour sa ténacité sur ce projet. Je pense que nous serons sur un projet très novateur. Monsieur Briennon.

**M. BRIENNON** : Le 12 de l'avenue Stalingrad concerne combien d'appartements ? Ce n'est pas mentionné dans la délibération.

**M. ROCHE** : Une vingtaine.

**M. le Maire** : Je mets donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie. C'est un très beau projet pour la Ville.

## → 9. Vente des parcelles 29 et 31 voie des Roses à la SCI 3CMC

**M. le Maire** : C'est un sujet que nous connaissons bien, qui avait fait l'unanimité ici, en Conseil Municipal, s'agissant de la promesse de vente. Au regard des pièces complémentaires qui ont été demandées par la préfecture, il s'est avéré que nous avons dépassé date limite fixée par la promesse de vente et il faut donc repasser une délibération ce soir en Conseil. Madame Baron.

**Mme BARON** : J'aimerais juste réagir parce que nous aurions pu être consultés. Il y avait au départ ce projet, porté par une association, pour lequel nous avons voté favorablement. Nous apprenons à présent que la promesse est caduque et que le projet est maintenant porté par une société civile. Pourquoi ce changement ? Pourquoi avancerions-nous, en tant que municipalité, le financement à une société ?

**M. le Maire** : C'est exactement la même délibération qui est soumise au vote puisqu'il s'agit de la vente de la parcelle. Vous savez que dans tout acte d'attribution il y a une promesse de vente. Cela permet aux uns et aux autres – à vous-même aussi – d'aller voir leur notaire, leur banquier, d'assurer leur crédit, puis de signer un acte de vente. Pour cela, il fallait que la société qui a été fondée pour la création de ce bâti dépose un certain nombre de pièces à la préfecture. Elles ont été déposées hors délai, en ce qui concerne notamment l'architecture, etc. La promesse est donc tombée. Il faut donc recréer les conditions pour relancer la démarche de la promesse de vente. Actuellement les pièces sont instruites par la préfecture je crois, Mme Loridan, que le délai maximum de cinq mois ? Elle doit vérifier le dernier dépôt de pièces à la préfecture mais cela, à la rigueur, ne nous concerne pas. Il s'agit des relations entre la SCI et la préfecture pour avoir l'autorisation et le retour, ensuite, à notre service urbanisme pour afficher le permis de construire.

**M. PANETTA** : Nous avons en effet voté cela. C'est vrai que j'étais plutôt resté sur le souvenir d'un bail emphytéotique mais je crois que c'était antérieur. Je trouve néanmoins dommage que cela ne se concrétise pas à travers un bail emphytéotique, ce qui est la formule retenue dans 90 % des communes et j'ai vu d'ailleurs que vous l'aviez proposé mais qu'ils l'ont refusé. C'est un peu gênant que la SCI soit propriétaire mais nous n'allons pas remettre en cause le projet, même si le bail emphytéotique est plus approprié selon nous pour ce genre de choses. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu insister un peu plus ? De surcroît, cela leur aurait dégagé la somme nécessaire à l'achat pour faire la construction beaucoup plus rapidement et mettre un frein au préfabriqué de la voie des Roses.

**M. le Maire** : Notre volonté est celle-là et d'ailleurs le planning de reversement à la commune avait été identifié. C'est simplement sur quatre ans avec la possibilité pour eux de nous payer plus rapidement, même, qu'à l'échéance des quatre ans. C'était encore plus intéressant sur la commune. La question n'est pas celle-là. C'est un problème de pièces avec leur architecte et avec des éléments complémentaires où nous-mêmes, au regard du PLU et du cimetière derrière, nous leur avons demandé de retravailler, de réduire les fenêtres. Ce sont des éléments tout à fait techniques mais pour lesquels leur architecte devait fournir des pièces complémentaires avec des argumentaires qu'ils n'ont pas déposés à temps. Je ne pense pas qu'il faille revenir sur le débat et le principe même SCI/bail emphytéotique ou vente directe à l'échéance. Frédéric Tisler.

**M. TISLER** : Concernant l'existence de cette SCI, j'attire votre attention sur la note. Il y est bien stipulé que la SCI est composée de deux associations loi 1901, une association culturelle et une association culturelle. Il y a deux associations parce que j'y vois, moi, le respect de la loi de 1905 qui tient à séparer les activités religieuses des autres activités. À partir du moment

où il y a deux associations sur le même projet mais avec la nécessité d'avoir deux aspects différents de ce projet, il est indispensable d'avoir une structure juridique commune aux deux associations. Cette structure juridique, qui peut être propriétaire des biens, et ensuite, certainement, de l'immeuble, ne peut être qu'une SCI. À partir du moment où nous savons qui est dans la SCI, il n'y a pas de problème juridique. Nous n'aidons pas une société, nous vendons un bien à une société. Cela n'est pas une aide. Que nous le vendions à un tarif acceptable pour que le projet puisse exister, cela fait partie de notre politique municipale et il m'avait semblé comprendre que nous étions unanimes là-dessus.

**Mme BARON** : Ce qui me gêne, et je suis d'accord avec M. Panetta à ce sujet, c'est que la Ville a quand même avancé un financement à une association, ce qui était louable, avec un bail emphytéotique et que là, il s'agit d'une société.

**M. le Maire** : Non, il n'y a pas eu de bail emphytéotique. Nous avons acheté le terrain et l'accord que nous avons est qu'à l'échéance, une fois que l'acte de vente sera signé – cette échéance est maintenant à trois ans – nous serons entièrement remboursés du coût de l'achat du terrain. L'accord est celui-là et nous n'y dérogerons pas.

Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).*

#### → 10. Désaffectation et déclassement des parcelles U150p et U151p dans le cadre de la cession à la SADEV 94

**M. le Maire** : Il n'y a pas de souci sur cette délibération ? Je la mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 11. ZAC des Hautes Bornes : autorisation de la cession à l'euro symbolique de 156 m<sup>2</sup> des parcelles U150 et U151 à la SADEV 94

**M. le Maire** : Il en est de même pour cette libération ? Je la mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

### RESSOURCES HUMAINES

#### → 12. Modification du tableau des effectifs

**M. le Maire** : En ce qui concerne la modification du tableau des effectifs, quelque chose a-t-il été vu en Comité technique, Madame Arnaud ?

**Mme ARNAUD** : Cette modification du tableau des effectifs n'apporte pas de remarque particulière. Ces suppressions de postes ont été soumises à l'avis du Comité technique du 6 décembre, qui a donné à l'unanimité un avis favorable. Il n'y a rien de particulier à ces suppressions qui correspondent à des recrutements sur d'autres grades suite à des

avancements, promotions internes, réussites aux concours et pour des recrutements suite à des agents ayant quitté notre collectivité.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

### → 13. Contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel

**Mme ARNAUD** : Notre Ville, comme toutes les collectivités, a la possibilité de déléguer au centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance statutaire afin de couvrir les frais engagés par notre collectivité lors d'accident de service ou de maladie de fonctionnaire ou d'agent public. Le CIG de la Petite couronne nous propose donc de participer à la mise en concurrence pour le contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel, la couverture, donc, des risques financiers pour les années allant de 2018 à 2021. Je rappelle que cette procédure ne nous est pas inconnue puisque nous y avons déjà participé suite à une délibération du Conseil Municipal de décembre 2012, sans y avoir donné suite d'ailleurs. Il vous est donc proposé ce soir de délibérer pour donner votre accord de principe pour l'inscription de la Ville à cette procédure de marché, qui concernera les années 2018 à 2021, cela afin de nous permettre d'effectuer les comparaisons les plus pertinentes possibles puisque cette démarche ne remettra aucunement en cause les procédures d'appel d'offre qui débiteront en 2017.

**M. le Maire** : Monsieur Tisler.

**M. TISLER** : Pour information et en complément de ce que Madame Arnaud vient de nous indiquer, je tiens à vous dire que nous travaillons sur l'ensemble des contrats d'assurance de la Ville pour que, en effet, à partir de 2018 pour cette période de trois ans, nous puissions être garantis. Cela se fait par un groupe de travail auquel Madame Arnaud participe avec Madame Després puisque le CCAS est également impacté. Il est prévu de tenir au courant de la passation le Bureau municipal et certainement le Conseil Municipal. De toute façon, la commission d'appel d'offres, bien évidemment, jouera son rôle, ce qui fait que l'information, comme cela a été fait il y a trois ou quatre ans, sera délivrée au Conseil Municipal sur ces contrats qui sont, chacun le sait, très importants pour la Ville.

**M. le Maire** : Merci. Je soumetts à votre approbation cette délibération.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## VIE INTERNATIONALE

### → 14. Attribution d'une subvention à l'association Contre-Champs : soutien à la réalisation de la version 52' du documentaire « 1 Bis chroniques arméniennes »

**M. ZIEGELMEYER** : La notice est assez explicite. Nous souhaitons continuer le travail de valorisation de cette mémoire arménienne de notre Ville en allant plus loin, avec la volonté d'aider l'équipe qui a fait la première version à réaliser un 52' qui est plus adapté notamment à la diffusion à la télévision. Il permettra en particulier de développer plus la partie choisyenne de cette histoire. La réussite des initiatives de 2015, le prix obtenu lors d'un festival, la diffusion de la version sous-titrée au musée du génocide à Erevan et le soutien confirmé, il y a



15 jours, de Pascal Légitimus, nous encouragent à aller dans ce sens. Il est donc proposé une aide de 3 500 euros dans le cadre de ce projet.

**M. le Maire** : Merci monsieur Ziegelmeyer. Il est à noter que le travail qui avait été fait a été fortement primé et remarqué. Je soumetts au vote cette délibération.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **ENFANCE/ENSEIGNEMENT**

### **→ 15. Approbation de la convention type de réciprocité tarifaire concernant la restauration scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires**

**M. le Maire** : S'agissant de la commission Enfance, il n'y avait qu'un seul point concernant la tarification de la restauration scolaire. Il n'y a pas de remarque ? Je soumetts donc au vote cette délibération.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **→ 16. Approbation convention d'objectifs entre la commune de Choisy le roi et le comité de jumelage**

**M. le Maire** : Nous sommes sur une phase de changement, qui va demander encore de l'évolution. Monsieur Ziegelmeyer.

**M. ZIEGELMEYER** : Nos jumelages connaissent une nouvelle dynamique qui nous demande de continuer à retravailler les liens que nous avons avec le comité, avec plus d'implication de la Ville et un partenariat plus fort avec le comité. Nous avons eu, depuis le début du mandat, un certain nombre de choses plutôt réussies. La convention du comité avec la Ville arrivant à échéance, nous avons proposé à son bureau une convention temporaire d'une année, avec le maintien de la subvention. Cette convention ne prévoit plus, par contre, de mise à disposition de personnel. Le poste est donc intégré dans les services de la Ville afin de répondre avec plus de cohérence aux axes décidés par notre Ville en matière de politique internationale, où il y a bien évidemment le jumelage, et nous travaillons donc avec le comité. La convention n'est que d'un an car sur cette période nous voulons travailler avec le comité sur une nouvelle dynamique pour voir comment celui-ci pourrait s'ouvrir plus sur la Ville, la population et notamment la jeunesse, quitte à changer de modèle. Enfin, le bureau du comité, pour être en complète transparence avec le Conseil et d'accord sur le contenu de cette convention, la signera avec une demande forte de leur part, et c'est bien légitime, de mettre sur pied une organisation lui permettant de continuer à fonctionner avec la – je mets beaucoup de guillemets – « disparition » du poste mis à disposition.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Ziegelmeyer. Monsieur Briennon.

**M. BRIENNON** : Le comité de jumelage a pour vocation, comme son nom l'indique, de faciliter, de développer, de renforcer le jumelage avec un certain nombre de villes partenaires de la Ville de Choisy-le-Roi et de contribuer au rayonnement international de notre ville. C'est ce qu'il a fait de façon relativement efficace jusqu'à peu. J'ai comme le sentiment que depuis quelque temps, la nouvelle gouvernance du comité de jumelage, de par sa compréhension

des problèmes et peut-être, mais je m'avance beaucoup, de sa façon de voir les choses, met ses relations avec des villes qui sont des villes privilégiées et importantes pour nous dans une situation un peu moins naturelle et un peu moins fluide. Nous voterons évidemment cette subvention et cette convention. Néanmoins, j'attends que le bureau du comité de jumelage reprenne une vision plus dynamique de ce que peut être le rapprochement avec ces villes.

**M. le Maire** : Je ne peux qu'aller dans votre sens, M. Briennon, et c'est dans cet esprit que nous voulons créer un certain nombre de modifications pour à la fois être sur des propositions qui correspondent aux volontés municipales de chaque ville mais aussi aux acteurs culturels, sportifs, économiques de ces villes. Il y a donc besoin d'une démarche nouvelle de redynamisation et nous sommes dans un début de processus.

Je sou mets au vote cette délibération.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 17. Constitution d'un groupement de commande pour la souscription des contrats d'assurance de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale**

**M. le Maire** : Nous passons un groupement de commande qui correspond, comme le disait Frédéric Tisler, à un travail qui est fait sur des contrats d'assurance. Il n'y a pas de remarques avec le CCAS ? Je sou mets au vote cette délibération.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 18. Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre : habilitation au Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs à la mise en œuvre de la compétence assainissement transférée le 1er janvier 2016**

**M. le Maire** : Il s'agit d'une habilitation pour me permettre de signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens relatifs à la mise en œuvre des compétences assainissement. Vous savez que cela a été un gros sujet abordé à l'établissement public Grand Orly Seine Bièvre. Je crois que cela a d'ailleurs été présenté à la commission des Finances par Frédéric.

Il n'y a pas eu de remarque, donc je sou mets au vote cette délibération.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 19. Délégation au Maire des attributions du conseil prévues à l'article I 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Modification de la délibération n° 14.032 du 05 Avril 2014)**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques ? Monsieur Briennon.

**M. BRIENNON** : La délibération est assez technique, donc je voudrais un certain nombre de précisions sur ce qu'il y a vraiment derrière. Si j'ai bien compris, la loi NOTRe ouvre la possibilité d'un certain nombre de délégations supplémentaires que vous nous demandez d'approuver. Il y a néanmoins une phrase sur laquelle je souhaiterais que nous ayons un peu plus de précision, qui est celle qui dit « Il est proposée que la délégation susvisée soit une

délégation générale et concerne toute demande de subventionnement en fonctionnement et en investissement », ce qui veut dire que l'on généralise de façon globale, indépendamment du cadre de la loi NOTRe, toutes les demandes de subventions en investissement et en fonctionnement, c'est bien cela ? Pourquoi pas ? Néanmoins, je souhaiterais qu'à l'instar de ce que nous avons fait pour la CAF, les membres du Conseil Municipal soient systématiquement informés des opérations qui sont menées de façon à ce que nous ayons une vraie visibilité sur le sujet.

**M. le Maire** : Monsieur Richard.

**M. RICHARD** : Je confirme tout ce que vous avez dit. Il s'agit d'une facilité accordée par la loi NOTRe, qui permet de remplir des dossiers de subventions plus aisément, sans attendre les déroulements des Conseils. Je n'ai, sous réserve d'une décision qui ne m'appartient pas, pas des difficultés à envisager qu'il puisse y avoir une information des Présidents de groupe, je crois que c'est cela qu'il se passe pour la CAF. Peut-être faudrait-il juste convenir d'un niveau de subvention sollicitée ou trouver un critère pour que nous ne soyons pas systématiquement amenés à faire des petites notes quel que soit le niveau de la subvention.

**M. le Maire** : Si nous sommes d'accord avec ce principe, je crois qu'il faut le mentionner en tant que tel dans le procès-verbal et cela fera effet, à n'en pas douter. M. Tisler.

**M. TISLER** : En complément, comme il s'agit bien de l'article 2122.22, le Maire reste obligé d'en donner l'application, comme le fait d'ailleurs la notice suivante, à travers le tableau récapitulatif des décisions qu'il prend dans le cadre de cet article.

**M. le Maire** : Oui, mais nous pouvons aller au-delà de cette démarche, si nous en sommes tous d'accord, pour informer les Présidents. Nous allons donc faire ainsi.

Je sou mets au vote cette délibération.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

## → 20. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques sur les comptes rendus des décisions ? M. Panetta.

**M. PANETTA** : J'ai une remarque à propos du local, j'y avais fait allusion lors du débat sur le budget, où vous allez signer un bail 3/6/9, ce qui veut dire que vous mettez ce local en location alors que les murs étaient à vendre. Je m'interroge donc parce que nous avons déjà des murs de restaurant sans locataire dedans. Je ne pense pas que ce soit la vocation d'une Ville, sauf pour la partie de la galerie qui doit être détruite, nous étions tous d'accord sur ce point, et cela aurait fait de plus des rentrées. C'est une première remarque.

Ma deuxième remarque est que je crois qu'il s'agit d'un restaurant qui va faire du couscous. J'aime bien le couscous et j'en mange régulièrement juste au-dessus. Cette concurrence que l'on n'arrête pas de mettre entre commerçants me gêne un peu, d'autant plus que la brasserie qui est au-dessus paye aussi un loyer à la Ville – il faudra d'ailleurs comparer le loyer au mètre carré pour voir si cela tient la route. Il fallait de plus mettre pratiquement sur sa façade : « local pour un restaurant de qualité ». Cela fait plaisir à celui qui a le restaurant à côté. C'est quand même gênant. Je vous ai également signalé cela dans le cas de certaines boulangeries situées l'une en face l'une de l'autre. Il faut que nous y fassions attention. Pourquoi ne pas avoir vendu ces murs ?

**M. le Maire** : Deux réponses très simples, à cette dernière question et sur la qualité du restaurateur qui va venir. Il a toujours été prévu que ces murs soient en location. Je suis étonné de votre question, M. Panetta, parce que vous avez assisté à l'ouverture et à la réflexion que nous avons eue avec le PT12, lors de laquelle nous avons choisi l'architecte Leclercq pour travailler sur le réaménagement de tout le centre-ville et l'impact de l'étude qui va nous être présentée va concerner tout ce secteur. Je pense qu'il est important de ne pas créer les conditions d'une vente puisqu'ensuite, il y aura reprise du foncier. Nous sommes actuellement sur le restant de la dalle et sur l'évolution qu'il y aura sur ce secteur.

En ce qui concerne la qualité du restaurant, le propriétaire qui vient s'installer est un Choisyen historique et il tient actuellement un restaurant à Thiais, qui s'appelle le Sultan, où vous pourrez croiser très régulièrement Richard, aussi, dans ses murs, et je pense que c'est un restaurant de grande qualité. Ce n'est pas une brasserie du midi mais réellement un lieu qui est assez reconnu et j'ai cru y voir régulièrement de nombreux Choisyens, lorsque j'y vais moi-même, qui sont présents dans ce restaurant le Sultan.

**M. PANETTA** : Je voudrais juste avoir une précision qui m'avait peut-être échappé. Comme c'est neuf en bas, si c'est détruit au-dessus, cela veut dire que le rez-de-chaussée va l'être également. Je pensais que ce local était amené à durer.

**M. le Maire** : Je ne peux pas vous donner les résultats de l'étude sur l'ensemble du centre-ville ni vous dire quelles seront les préconisations. Je pense qu'il faut en effet nous imaginer une vision nouvelle du centre-ville, au même titre que nous avons pu nous imaginer l'esplanade Jean-Jaurès. Il ne faut rien nous interdire dans cet esprit et nous attendons le résultat de l'étude de l'architecte Leclercq et qui nous donne des éléments nous permettant de rêver à un nouveau centre-ville.

**M. PANETTA** : Je connais ce restaurant à Thiais et, publicité pour publicité, il y a aussi la Farfalla, excellent restaurant italien, et Richard y va également.

**M. le Maire** : y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce dossier ? Monsieur Druart.

**M. DRUART** : Pour rebondir au sujet du restaurant qui fera le couscous, quid des problèmes de déchets, du marché le vendredi et le jeudi ?

**M. le Maire** : Il n'y a pas eu de questions diverses demandées lors de la Conférence des présidents. Il faut anticiper, nous ne pouvons pas aborder toutes les questions. Vous comprenez bien que si je vous répons, à chaque fin de Conseil Municipal nous aurons un maximum de questions diverses. Sachez toutefois que la commission des marchés et le service Cadre de vie notamment y travaillent avec les commerçants.

*La séance est levée à 22h32.*